



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

2018-2023

Programme local de prévention



Diagnostic du territoire et programme d'action

Service Déchets Ménagers

Saint-Louis Agglomération

Alsace Trois Frontières

Projet mis à la disposition du public
du 16 octobre au 24 novembre 2017

PREAMBULE

On assiste depuis les années 60 à une augmentation continue de la quantité de déchets collectée par les collectivités. Cette augmentation est liée d'une part à l'augmentation de la population et d'autre part au changement de nos modes de consommation. La gestion des déchets doit donc constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

C'est ainsi que les collectes sélectives se sont largement développées depuis une vingtaine d'années afin de détourner une partie des déchets vers des filières de valorisation (recyclage, compostage...). Cette étape indispensable doit désormais être complétée par une diminution globale des tonnages générés. Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit !

Les textes réglementaires, dans leur globalité, placent désormais la réduction des déchets en priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et le stockage. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.

Afin de réduire l'impact environnemental des déchets et de maîtriser les coûts du service public d'enlèvement des déchets, Saint-Louis Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des déchets. Ce programme vise à diminuer la production des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire. **Ces actions ont pour objectif de diminuer de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire par rapport à l'année 2010, soit une réduction de 61,8 kg de déchets par habitant d'ici 2020, et de réduire la nocivité de l'ensemble des déchets produits.**

SOMMAIRE

Préambule	2
Liste des abréviations	4
Avant-propos	5
<u>PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE</u>	
1. LA PREVENTION DES DECHETS	7
1.1 – Définition et enjeux	7
1.2 – Cadre règlementaire et législatif	9
1.3 – Dispositifs et programmes d’actions connexes	12
2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	14
3. DESCRIPTIF DU TERRITOIRE	14
3.1 – Contexte	14
3.2 – Compétences de Saint-Louis Agglomération	16
3.3 – Organisation interne et administrative de Saint-Louis Agglomération	16
3.4 – Données « population »	17
3.5 – L’habitat	23
3.6 – L’activité économique	24
3.7 – Le tourisme et la culture	25
3.8 – L’agriculture.....	26
3.9 – L’environnement	26
3.10 – L’enseignement	26
3.11 – L’action sociale	26
3.12 – Les activités sportives.....	27
4. L’ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	28
4.1 – Compétences exercées	28
4.2 – Mode de financement du service.....	33
4.3 – Gisement de déchets ménagers sur le territoire	33
4.4 – Bilan	39
5. ETAT INITIAL DE LA PREVENTION DES DECHETS	40
5.1 – Actions portées par la collectivité	40
5.2 – Actions portées par d’autres acteurs du territoire	42
6. DONNEES DE REFERENCE ET POTENTIEL D’EVITEMENT	43
6.1 – L’étude MODECOM 2007	43
6.2 – L’étude ACR+ « moins 100 kg de déchets par habitant »	44
6.3 – Les opérations « foyers témoins »	44
6.4 – Les données de l’ADEME	45
6.5 – Evaluation du potentiel d’évitement théorique	47
7. RELAIS ET PARTENAIRES POTENTIELS DU PLP	49
8. BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTION.....	53
8.1 – Synthèse du diagnostic territorial : forces et faiblesses du territoire.....	53
8.2 – Présentation du programme d’action	54

PARTIE 2 : PROGRAMME D'ACTION

1. PRESENTATION DES ACTIONS	56
1.1 – Eco-exemplarité des collectivités (AXE I)	56
1.2 – Sensibilisation du public (AXE II)	57
1.3 – Gestion des biodéchets (AXE III).....	58
1.4 – Réemploi et réutilisation (AXE IV)	59
2. SYNTHESE DU PROGRAMME	60
2.1 – Les indicateurs du PLP	60
2.2 – Planning prévisionnel de mise en œuvre du programme	61

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par communes et densité	63
Annexe 2 : Tableaux de calcul	64
Annexe 3 : Suivi des formations	67
Annexe 4 : Facteurs externes au PLP pouvant affecter les quantités de DMA	67

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CA3F : Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
CC : Communauté de Communes
CD68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin
CINE : Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
DAE : Déchets d'Activités Economiques
DEEE : Déchet d'Equipement Electrique et Electronique
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OM : Ordures Ménagères
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAV : Points d'Apport Volontaire
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDP : Plan Départemental de Prévention
PLP : Programme Local de Prévention
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
RAM : Réseau Assistantes Maternelles
REP : Responsabilité Elargie du Producteur
RIEOM : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SLA : Saint-Louis Agglomération
SM4 : Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du secteur 4
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC : Textiles, linge de maison, chaussures

Avant-propos

Par une délibération prise en octobre 2014, la Communauté de Communes des Trois Frontières, devenue Saint-Louis Agglomération au 1^{er} janvier 2017, s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets ménagers, conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, via la mise en place d'un Programme Local de Prévention (PLP).

Un PLP est un projet de territoire qui a pour objectif la réduction des tonnages de déchets collectés ainsi que la réduction de la nocivité des déchets.

Le présent document constitue pour la collectivité un premier point d'étape dans l'élaboration du PLP. Il expose le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche et les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction fixé.

L'objectif du présent rapport est de présenter un diagnostic du territoire servant de point de référence pour le développement de la politique de réduction des déchets menée par la collectivité. Le diagnostic fait non seulement le point sur les gisements de déchets, les modes de collecte, de traitement et de financement actuel, mais il a également pour objectif d'identifier des partenaires potentiels et de s'appuyer sur les actions déjà réalisées sur le territoire. Le diagnostic permettra ainsi de développer un plan d'actions approprié aux spécificités locales, et dont l'objectif est de réduire concrètement la quantité et la nocivité des déchets produits. Ce plan d'action est détaillé dans la deuxième partie du rapport.

PARTIE 1 : **DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

1. LA PREVENTION DES DECHETS

1.1 - Définition et enjeux

D'après l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

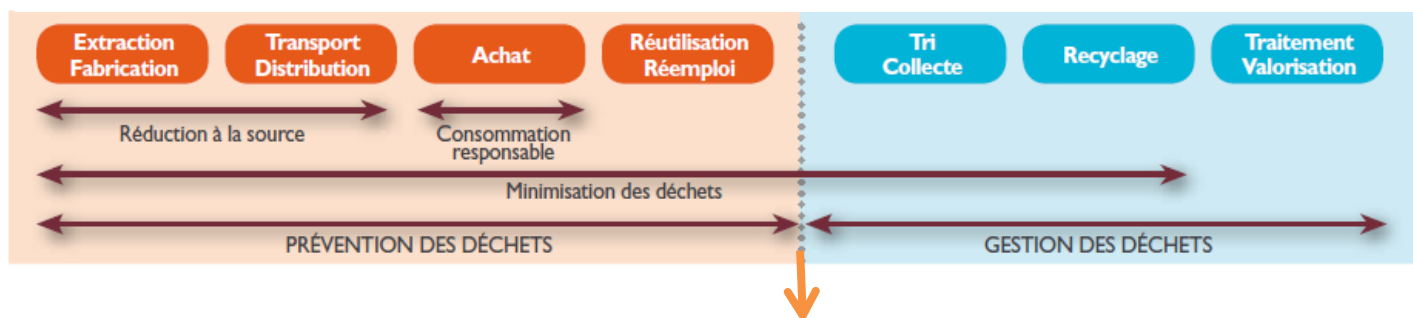
- Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

La prévention (ou réduction) des déchets ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité !

Lorsqu'un déchet ne peut être évité, alors il faut chercher en amont à prolonger la durée de vie du produit et en dernier recours orienter le déchet vers les filières de recyclage appropriées.

Les actions de prévention portent aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, lors de la fabrication et la distribution, que sur l'étape de consommation et de réutilisation du produit, comme on peut le voir sur la figure suivante.

Figure 1 : Délimitation du champ de la prévention



Abandon = apparition du déchet

Les politiques de prévention visent à renforcer les comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et l'utilisation de services. Elles soutiennent la mise en œuvre de mesures suscitant la prise de responsabilité et la mobilisation de tous pour impacter la production de déchets. En particulier elles visent à freiner les habitudes de consommation du « tout jetable », en soutenant une prise de conscience plus écologique.

La prévention des déchets est un élément essentiel à prendre en compte dans le domaine de la gestion des déchets pour plusieurs raisons :

- En premier lieu, elle représente une exigence gouvernementale (via le Grenelle de l'environnement) et le geste de tri est une réponse insuffisante face aux enjeux et objectifs nationaux de réduction des déchets ;

- Il est nécessaire de produire moins de déchets afin d'éviter la saturation des équipements de traitement actuels (incinérateurs et centres de stockage) et éviter la construction d'installations supplémentaires souvent critiquées ;
- Il est nécessaire d'éviter le gaspillage des matières premières qui épuise les ressources naturelles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- La prévention des déchets peut permettre de maîtriser en partie les coûts de l'élimination des déchets et permet aux particuliers de réaliser des économies non négligeables (réduction du gaspillage alimentaire, achats durables, réparation, location...);
- Enfin, la prévention des déchets permet de soutenir l'action des associations de réinsertion et entretient les notions de solidarité et de partage.

Enjeux environnementaux

Réduire les déchets à la source permet de limiter l'utilisation de matières premières et participe ainsi à une meilleure gestion des ressources naturelles, dont certaines sont non renouvelables (1 kg de déchet évité équivaut, en moyenne, à 100 kg de ressources économisées).

La prévention contribue également à contenir l'effet de serre, dans la mesure où elle a indéniablement un impact positif sur les émissions de CO₂ (qu'elles soient issues de la production, du transport, du conditionnement ou de la consommation des biens et, plus tard, des déchets qui en sont issus).

Diminuer les déchets, c'est aussi réduire les pollutions et les rejets dans le milieu naturel (eau, sol, air), puisqu'un déchet qui n'est pas produit ne doit pas être traité. C'est également limiter la nocivité des déchets inévitables (prévention qualitative), en encourageant le développement d'alternatives de consommation plus respectueuses de l'environnement et plus économes en ressources, que ce soit par leurs caractéristiques de fabrication, leur utilisation ou leur traitement (ex : produits d'entretien et de jardinage écologiques).

Enjeux économiques

Moins de déchets signifie moins de dépenses pour le recyclage, le traitement et/ou l'élimination, c'est-à-dire un bénéfice direct pour la collectivité. Une politique active de prévention permet également de soutenir la recherche et le développement de produits, services et systèmes éco-conçus et de les mettre en évidence auprès du consommateur pour orienter ses choix. En ce sens, elle peut contribuer au développement de nouvelles entreprises.

Elle peut aussi participer à la relance de l'activité économique locale et préserver les savoir-faire artisanaux, en réhabilitant la réparation, en développant le marché de la seconde main et en favorisant les produits locaux et saisonniers, par exemple.

De manière générale, elle a fréquemment un résultat positif sur le pouvoir d'achat des ménages (les produits moins emballés sont très souvent moins chers à l'achat ; l'eau du robinet coûte environ 100 fois moins cher que l'eau en bouteille, etc...).

Enjeux sociaux

En matière de réduction des déchets, des actions partenariales menées avec l'ensemble des acteurs de la société civile (sphères publique, privée, associative, citoyenne) permettent de stimuler une forme de démocratie participative, vecteur de renforcement du lien social.

L'éducation à la prévention comporte, par ailleurs, des aspects intéressants liés à l'éco-citoyenneté et au civisme. Elle responsabilise le consommateur face à ses choix, et promeut l'exemplarité des structures.

Au travers d'une campagne territoriale pour la prévention des déchets, encourager le réemploi permet aussi de créer des emplois, accessibles à des travailleurs peu qualifiés.

Contribuer au développement de produits plus respectueux de l'environnement a également des conséquences non négligeables sur la santé des personnes.

1.2 - Cadre réglementaire et législatif

1.2.1 L'échelle européenne : directive cadre 2008/98/CE

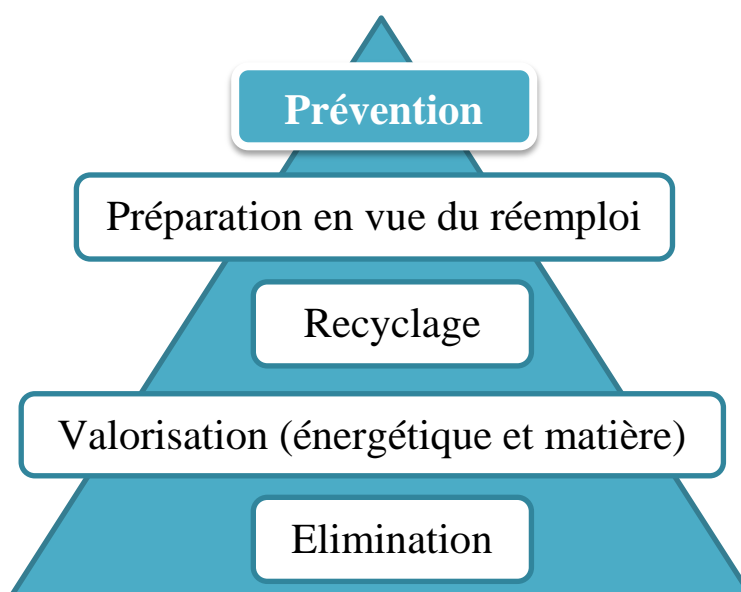
La directive européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux Etats membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets. Elle donne également une définition de la prévention des déchets :

« Prévention = toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et permettant de réduire :

- La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine des déchets produits ;
- La teneur en substances nocives des matières et produits. »

L'article 4 de cette directive établit une « hiérarchie » à cinq niveaux entre les différentes options de gestion des déchets et place la prévention au sommet de cette hiérarchie comme cela est présenté sur la figure ci-dessous.

Figure 2 : Hiérarchie en matière de gestion des déchets.



1.2.2 L'échelle nationale : Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), lois Grenelle, décret n°2015-662 du 10 juin 2015 et loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015

La loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées marque l'apparition des premières notions de prévention de la production des déchets dans le droit français. L'article 1 vise à « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et la distribution des produits. »

Le premier Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) a été présenté en février 2004, à l'occasion des premières rencontres nationales sur la prévention des déchets. Ce plan vise à mobiliser les acteurs, à agir dans la durée et à réaliser le suivi des actions.

Un nouveau PNPD qui couvre la période 2014-2020 est actuellement en vigueur. Ce nouveau plan fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Il prévoit ainsi une nouvelle diminution de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, et au minimum une stabilisation de la production de déchets issus des activités économiques (DAE) et issus du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) d'ici à 2020.

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a relancé une politique « déchets » ambitieuse axée sur la réduction de la quantité de déchets produite. Cette loi fixe les objectifs suivants :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Diminuer de 15% d'ici 2012, les quantités de déchets incinérées ou enfouies,
- Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
- Généraliser les plans de prévention auprès des collectivités.

La loi du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 » prévoit que :

- Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard au 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.
- Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 définit le contenu des programmes rendus obligatoire par la loi « Grenelle 2 » ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision.

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a pour ambition de prendre en compte le cycle de vie complet des produits, depuis leur production jusqu'à leur recyclage. La loi organise la hiérarchie des modes de traitement des déchets en donnant la priorité à certains objectifs :

- Réduire de 10% les quantités de DMA produits par habitant ainsi que les quantités de DAE par unité de valeur produite, notamment du secteur du BTP, en 2020 par rapport à 2010 ;
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non

dangereux non inertes, mesurés en masse. Les collectivités devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et de solutions de compostage de proximité ;

- Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022.

L'article L. 541-1 du code de l'environnement (modifié suite à l'adoption de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, article 70, V) indique que l'objectif de réduction des quantités de DMA en 2020 par rapport à 2010 est de 10%. Cet objectif renforce et se substitue à l'objectif défini dans le PNPD 2014-2020 publié en août 2014.

1.2.3 L'échelle régionale : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Le décret du 17 juin 2016 organisant la nouvelle planification régionale en matière de déchets fait suite à la promulgation de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 qui attribue aux régions la compétence « Déchets », auparavant attribué aux départements.

Le PRPGD introduit par la loi NOTRe fusionne, en un plan unique, les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur jusqu'à présent :

- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP ;
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

L'objectif est de coordonner, sous l'égide du président du conseil régional, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

1.2.4 L'échelle locale : les Programmes Locaux de Prévention (PLP)

D'après la loi du 13 juillet 2010, dite « Loi Grenelle 2 », les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des DMA doivent définir un programme local de prévention des déchets (PLP) indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Un PLP est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic du territoire et en cohérence avec les objectifs nationaux.

La mise en place d'un PLP sur le territoire de Saint-Louis Agglomération (SLA) est accompagnée par la région Grand Est et l'ADEME (appui méthodologique, formations, forum d'échanges d'expériences, outils, financement de certaines actions...). L'objectif imposé par la LTECV est de réduire de 10% la production des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à la production de l'année 2010 (hors déblais, gravats et déchets des professionnels). **Pour atteindre cet objectif, la quantité de DMA par habitant devra être inférieure à 556 kg en 2020, soit une réduction de 61,8 kg par habitant par rapport à l'année 2010.**

En tant que document réglementaire de planification, le PLP n'a pas de durée limitée, il est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Le PLP est une déclinaison opérationnelle du plan national et régional. Il permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ces actions devront être axées sur les thématiques principales suivantes :

- L'éco-exemplarité
- La sensibilisation du public
- La gestion des biodéchets
- 4^{ème} thématique au choix : le réemploi/la réutilisation

Le PLP doit également définir les partenariats nécessaires pour animer les actions, les moyens humains en charge de l'animation du programme, un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier et le dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme.

Le présent document est un préalable indispensable à l'élaboration du PLP, il présente :

- Le diagnostic du territoire (atouts et handicaps, gisements des déchets et acteurs relais)
- L'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement
- Les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements (objectifs d'impact) et les moyens à mettre en œuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire donné (objectifs d'activité).

1.3 - Dispositifs et programmes d'actions connexes

1.3.1 Démarches internes à la collectivité

Saint-Louis Agglomération est engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Cet engagement s'est concrétisé en février 2014 avec la parution du premier rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable. Ce rapport apporte une analyse et un bilan des actions déjà menées sur le territoire. Parmi ces actions, on peut notamment mentionner le lancement d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en janvier 2013 qui intègre un volet réduction des déchets.

Afin de renforcer la politique climat-énergie, Saint-Louis Agglomération s'est engagée en 2015 dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Un état des lieux réalisé au premier semestre 2016 a fait apparaître que la collectivité a réalisé 22% des actions demandées dans le référentiel Cit'ergie et que 2,6% des actions restantes sont d'ores et déjà programmées. La mise en œuvre du programme local de réduction des déchets constitue une des actions référencée dans la démarche de labellisation Cit'ergie (action n°22). D'autres actions de labellisation Cit'ergie intégreront le domaine des déchets comme par exemple des actions de sensibilisation des consommateurs et habitants ou des actions de coopération avec les établissements scolaires sur les sujets énergie-climat et déchets.

Une autre action citée dans le 2^{ème} rapport développement durable de janvier 2015, est la mise en œuvre d'un programme de réduction de l'emploi des produits chimiques par le service Patrimoine de la collectivité dans le cadre de l'entretien des voiries et des pistes cyclables communautaires. Ce programme comprend notamment :

- l'utilisation d'un désherbeur thermique à eau chaude (financé par l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse)
- la mise en œuvre d'actions mécaniques ou manuelles pour le désherbage de proximité.

Ces techniques sont ainsi employées pour l'entretien de la piste cyclable du Canal de Huningue qui traverse l'emprise de la Petite Camargue Alsacienne.

La Ville de Saint-Louis est également engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie dont l'objectif est de réduire et de maîtriser les consommations énergétiques du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de poursuivre le développement des énergies renouvelables et d'améliorer la qualité de l'air et des espaces à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie. Un certain nombre d'actions concernent le domaine des déchets, comme par exemple :

- l'implantation de conteneurs de tri et la mise en place de composteurs partagés ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles ;
- le soutien aux AMAP et circuits-courts ;
- la diminution des déchets produits par la Ville et la valorisation des déchets verts.

La Ville de Huningue a mis en œuvre de nombreuses actions de développement durable, ce qui lui a valu l'obtention du label « Energies d'Avenir » de l'Office français de la fondation européenne pour l'éducation à l'environnement en 2011. Parmi les domaines d'actions identifiés, on trouve la gestion des déchets et la gestion écologique des espaces verts.

De plus, de nombreuses communes sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » initiée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'appellation Commune Nature.

1.3.2 Dispositifs extérieurs à la collectivité

- **Au niveau national**

Le PNPD 2014-2020 fixe des objectifs quantifiés, visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Le programme prévoit ainsi une nouvelle diminution de 7% de la production de DMA par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010, et au minimum une stabilisation de la production des DAE et des déchets issus du BTP d'ici à 2020.

Les axes d'actions du plan national sont :

- 1/ Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) au service de la prévention des déchets
- 2/ Augmenter la durée de vie des produits et lutter contre l'obsolescence programmée
- 3/ Réduire les déchets des entreprises
- 4/ Réduire les déchets du BTP
- 5/ Favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation
- 6/ Poursuivre et renforcer la prévention et la gestion de proximité des biodéchets
- 7/ Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 8/ Poursuivre et renforcer des actions en faveur d'une consommation responsable
- 9/ Développer des outils économiques incitatifs
- 10/ Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention
- 11/ Déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locale
- 12/ Inciter les administrations publiques à être exemplaires en matière de prévention
- 13/ Contribuer à la démarche de réduction des déchets marins

2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial, objet de la première partie du présent rapport, est un outil d'aide à la décision. Son objectif est de présenter une photographie à l'instant « t » du territoire, en mettant en évidence ses spécificités.

Marquant les contours d'une situation initiale, le diagnostic servira aussi de base à l'évaluation du programme qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Il devra faire l'objet de mises à jour, nécessaires au bon déroulement des actions et à leur amélioration.

Le diagnostic permet d'identifier les potentiels d'action et de recenser les partenaires potentiels. Il servira donc à préparer le programme d'actions (deuxième partie du rapport).

Le diagnostic du territoire comprend :

- Les caractéristiques de la collectivité en termes de données sociodémographiques, typologie d'habitats, composition des foyers, données sur le tissu économique et la typologie des entreprises ;
- La présentation du mode de fonctionnement du service de gestion des déchets sur le territoire, comprenant les données techniques usuelles : types de déchets produits, évolution des tonnages, présence de déchetteries, filières de traitement... ;
- L'identification des gisements d'évitement et du potentiel d'évitement ;
- Le recensement des actions de prévention des déchets et des actions éco-exemplaires existantes au sein de Saint-Louis Agglomération et des communes membres, et auprès des acteurs potentiels le cas échéant ;
- L'identification des acteurs potentiels (acteurs relais et partenaires) en lien avec la thématique de la prévention des déchets ;
- Une matrice atouts/freins et opportunités/menaces qui présentera les points forts et les points faibles du territoire pour la mise en œuvre du programme d'actions.

Le diagnostic est réalisé à partir des données de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), des rapports annuels du service déchets ménagers, des rencontres et des entretiens menés avec les acteurs identifiés du territoire.

Le diagnostic a été conduit de janvier à septembre 2015 et remis à jour début 2017 suite à la création de Saint-Louis Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières (CA3F) avec les Communautés de Communes (CC) du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau.

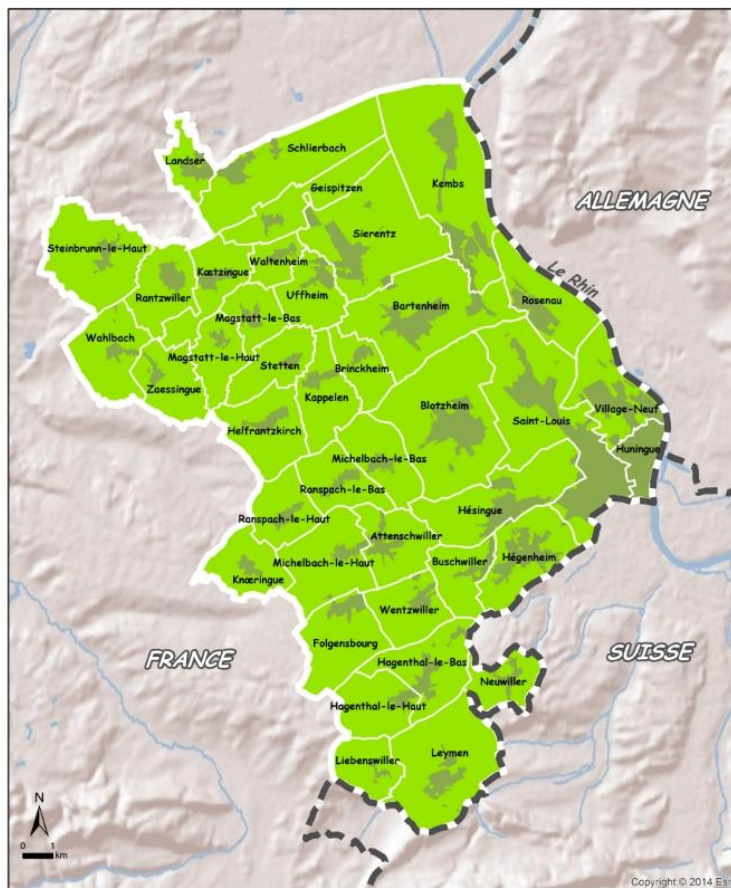
3. DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

3.1 - Contexte

Située en Alsace, dans le sud-est du Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération constitue l'aboutissement du développement de la coopération intercommunale dans la région des trois frontières intégrant la volonté politique de disposer d'une structure opérationnelle en cohérence avec l'aménagement du territoire. Elle résulte dans un premier temps de la transformation en Communauté de Communes du District des Trois Frontières le 30 octobre 2000, dans un deuxième temps de l'absorption, le 1^{er} janvier 2001, du Syndicat Intercommunal pour la Promotion Economique et Sociale de la Région des Trois Frontières et de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération des Trois Frontières le 1^{er} janvier 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la CA3F a fusionné avec les CC du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau pour former Saint-Louis Agglomération. La collectivité ainsi constituée regroupe à ce jour 40 communes représentant un territoire d'une superficie totale de 26 900 hectares et une population de plus de 78 000 habitants, soit une densité moyenne de 290 habitants/km². La ville la plus importante du territoire est Saint-Louis avec plus de 20 500 habitants alors que la plus petite commune Liebenschwiller ne compte que 210 habitants.

Figure 3 : Territoire de Saint-Louis Agglomération



Ce territoire présente la particularité de posséder une frontière commune avec l'Allemagne à l'Est et la Suisse au Sud et de disposer d'un réseau de communication exceptionnellement diversifié. En effet, l'Est du territoire s'ouvre entièrement sur le Rhin et le Grand Canal d'Alsace, voies de navigation fluviale incomparables au cœur de l'Europe.

Par ailleurs, en complément d'un réseau routier de qualité, le territoire est desservi du Nord au Sud à la fois par l'autoroute A35 et par l'axe ferroviaire reliant Mulhouse à Bâle.

Enfin, au sud-est du territoire, l'Aéroport binational de Mulhouse-Bâle ouvre la voie aérienne vers les principales métropoles européennes et les continents africain et américain, et vient parfaire ce réseau de communications particulièrement complet.

Cette situation particulière a favorisé l'implantation d'un certain nombre d'entreprises génératrices d'emplois venant compléter ceux offerts par les bassins d'emplois des voisins allemand, et surtout suisse, avec la proximité immédiate de l'agglomération bâloise et notamment le fort potentiel de ses industries chimiques et pharmaceutiques.

3.2 - Compétences de Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglomération a pour objet d'exercer au sein d'un espace de solidarité un certain nombre de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences se subdivisent en groupe de compétences obligatoires, groupe de compétences optionnelles et groupe de compétences facultatives.

Au titre des compétences **obligatoires**, Saint-Louis Agglomération exerce :

- Les actions de développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la Ville
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- *La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés*

Au titre des compétences **optionnelles**, elle a choisi :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ou l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'action sociale d'intérêt communautaire

D'autres compétences statutaires sont également exercées :

- L'assainissement et l'eau potable
- La coopération transfrontalière
- Le tourisme
- La santé
- La promotion de la culture et de la langue alsacienne
- La sécurité civile
- Toute opération de valorisation du patrimoine de Saint-Louis Agglomération
- ...

3.3 - Organisation interne et administrative de Saint-Louis Agglomération

L'organisation interne de Saint-Louis Agglomération permet à chaque commune d'être représentée, de participer à chacune des décisions concernant la collectivité et ainsi de développer des services aux habitants les plus adéquats possibles.

Saint-Louis Agglomération est administrée par un Conseil de Communauté composé de 78 membres et 30 suppléants désignés par les conseils municipaux des communes membres. Le Conseil de Communauté constitue l'assemblée délibérante de Saint-Louis Agglomération, il règle les affaires communautaires, vote le budget, fixe les taux d'imposition et définit les orientations politiques. Il désigne en son sein le Président et les membres du Bureau, qui est composé de 15 vice-présidents et de 8 assesseurs.

Saint-Louis Agglomération compte 18 commissions thématiques. Il s'agit de groupes de travail et de réflexion composés d'élus des communes membres désignés par le Conseil de Communauté. Chaque commission a en charge un domaine d'intervention spécifique en lien direct avec les compétences statutaires et les missions que lui confie le Conseil de Communauté. Les commissions n'ont pas de

pouvoir décisionnel mais leur travail a pour finalité de faciliter la prise de décision du Conseil de Communauté. Il existe 18 commissions : Affaires transfrontalières, Aménagement du territoire, Mutualisation/équilibre territorial/proximité, Environnement, Climat/énergie, Assainissement, Eau, Mobilité/transports urbains, Patrimoine/infrastructures, Habitat, Tourisme, Sports, Accessibilité, Numérique, Politique de la Ville, Petite enfance/RAM, Jeunesse/langue alsacienne, Culture/maison de santé.

La conférence des maires réunit l'ensemble des maires des 40 communes membres. Elle permet la concertation et la coordination entre les maires de Saint-Louis Agglomération.

Le Conseil de développement, qui réunit des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, est un outil de dialogue avec la société civile. Il peut être consulté ou donner son avis sur toute question concernant le développement ou l'aménagement de l'agglomération.

Saint-Louis Agglomération regroupe dans ses services 200 agents permanents et 100 agents non permanents qui exercent quotidiennement leurs compétences et leur professionnalisme dans des domaines d'activités variés et complémentaires recouvrant l'ensemble des secteurs d'interventions de Saint-Louis Agglomération.

3.4 - Données « population »

3.4.1 Démographie

Saint-Louis Agglomération est un territoire de 78 351 habitants (chiffres INSEE 2014, population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2017) qui occupe le 5^{ème} rang des intercommunalités de la région Alsace. Sa population représente environ 10% de la population totale du département du Haut-Rhin.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération renferme de fortes disparités en termes de densité de population, allant de 55 hab/km² à 2 500 hab/km² pour la commune la plus densément peuplée, soit 45 fois plus. La densité moyenne de population de Saint-Louis Agglomération (290 hab/km²) est supérieure à la densité départementale (215,2 hab/km²). La répartition de la population et la densité de population de chaque commune sont représentées dans le tableau de l'**annexe 1**.

Sur la période 2008-2013, l'évolution globale annuelle de la population est de +1,3%. Sur l'ensemble du territoire, l'évolution de la population est d'avantage liée au flux migratoire (+1%) qu'à l'accroissement naturel (+0,3%). Le territoire de Saint-Louis Agglomération connaît une croissance démographique supérieure à celle du département (+0,3%) due à la proximité de l'agglomération bâloise particulièrement attractive. Cependant, cette croissance n'est pas homogène sur le territoire. Certaines communes enregistrent des taux de croissance annuels moyens supérieurs à 2% alors que d'autres communes ont un taux de croissance annuel nul durant la même période.

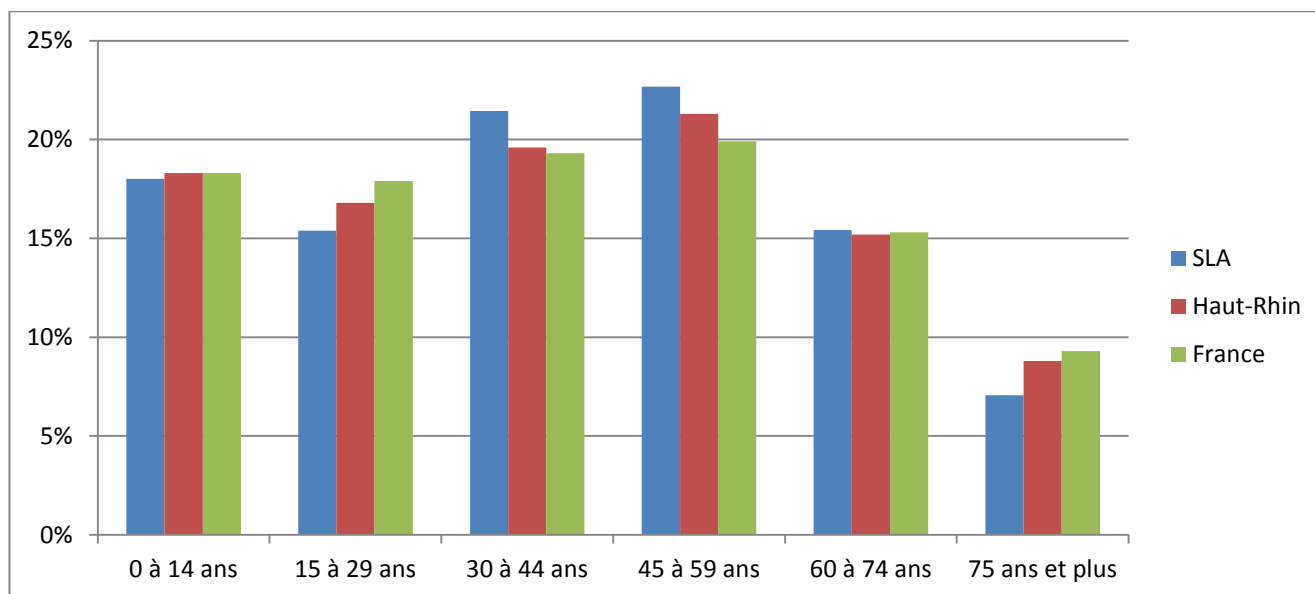
L'augmentation de la population sur 5 ans (2008 à 2013) est de +6,8% sur le territoire de Saint-Louis Agglomération alors qu'elle est seulement de +1,7% sur l'ensemble du département.

Le taux de natalité enregistré sur le territoire de l'agglomération, de 9,9‰, est inférieur au taux départemental (11,4‰) et national (12‰).

3.4.2 Répartition de la population par tranche d'âge

Les habitants du territoire ont en majorité entre 30 et 60 ans, alors que les moins de 30 ans et les plus de 75 ans sont moins représentés :

Figure 4 : Comparaison de la répartition de la population selon la tranche d'âge (INSEE, 2014).

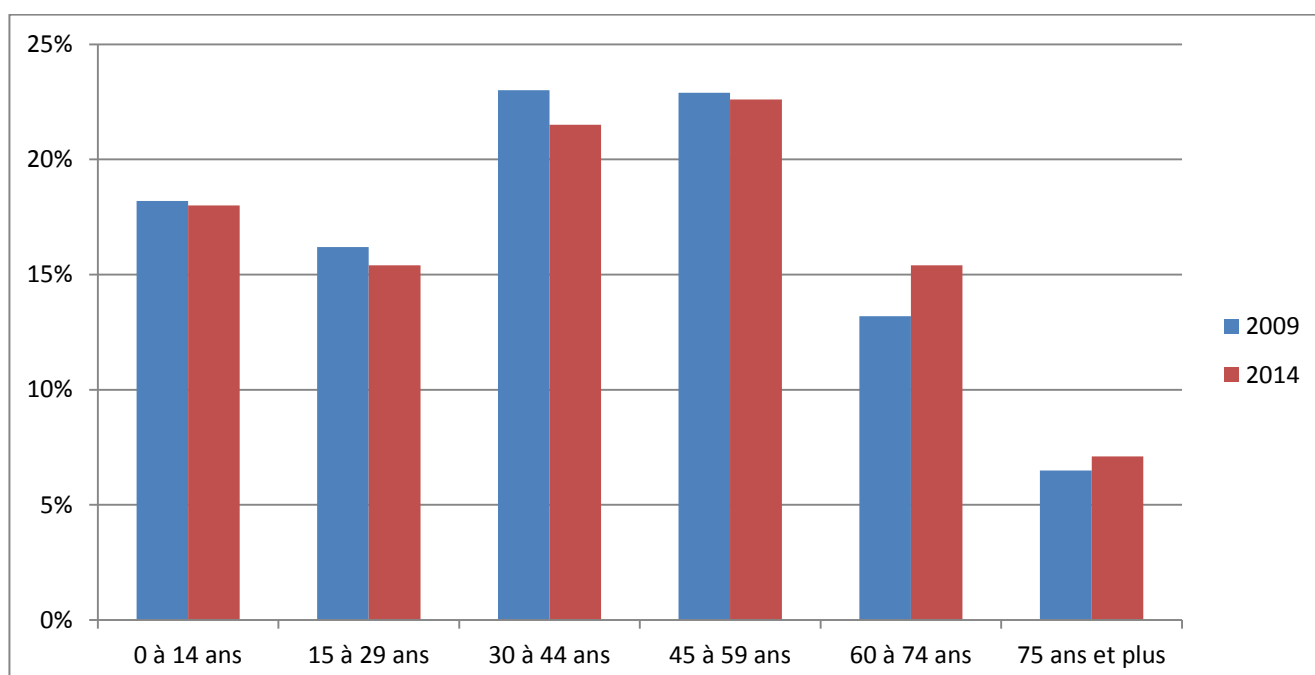


On voit sur ce graphique que les 15-29 ans et les plus de 75 ans sont moins représentés parmi la population par rapport aux données départementales et nationales alors que la proportion des habitants de 30 à 59 ans est nettement supérieure sur le territoire.

Ce phénomène atteste de l'attractivité du territoire auprès des populations en âge de travailler, le secteur offrant de nombreuses perspectives d'emplois.

Si la proportion des personnes âgées est inférieure à la moyenne départementale (8,8% des haut-rhinois ont plus de 75 ans contre 7% au niveau du territoire), elle progresse néanmoins au sein de la population. En effet, on peut voir qu'entre 2009 et 2014, la population des plus de 60 ans a augmenté de 2,8% alors que la population de 15 à 44 ans a diminué de 2,3%. La population du territoire est donc vieillissante comme le montre la figure suivante :

Figure 5 : Evolution de la population par tranche d'âges entre 2009 et 2014.



Impact sur la réduction des déchets :

La population étant plutôt jeune, il est important de mettre en place des actions de prévention vis-à-vis des scolaires (animation en classe, participation à des concours inter écoles...).

De plus, la majorité de la population étant en âge de travailler, il faudra essayer d'impliquer ce public cible en développant des actions de prévention sur leur lieu de travail.

A prendre en compte également le vieillissement de la population qui entraîne généralement des surplus de déchets liés aux soins et au mode de vie (livraison à domicile de plat préparé par exemple).

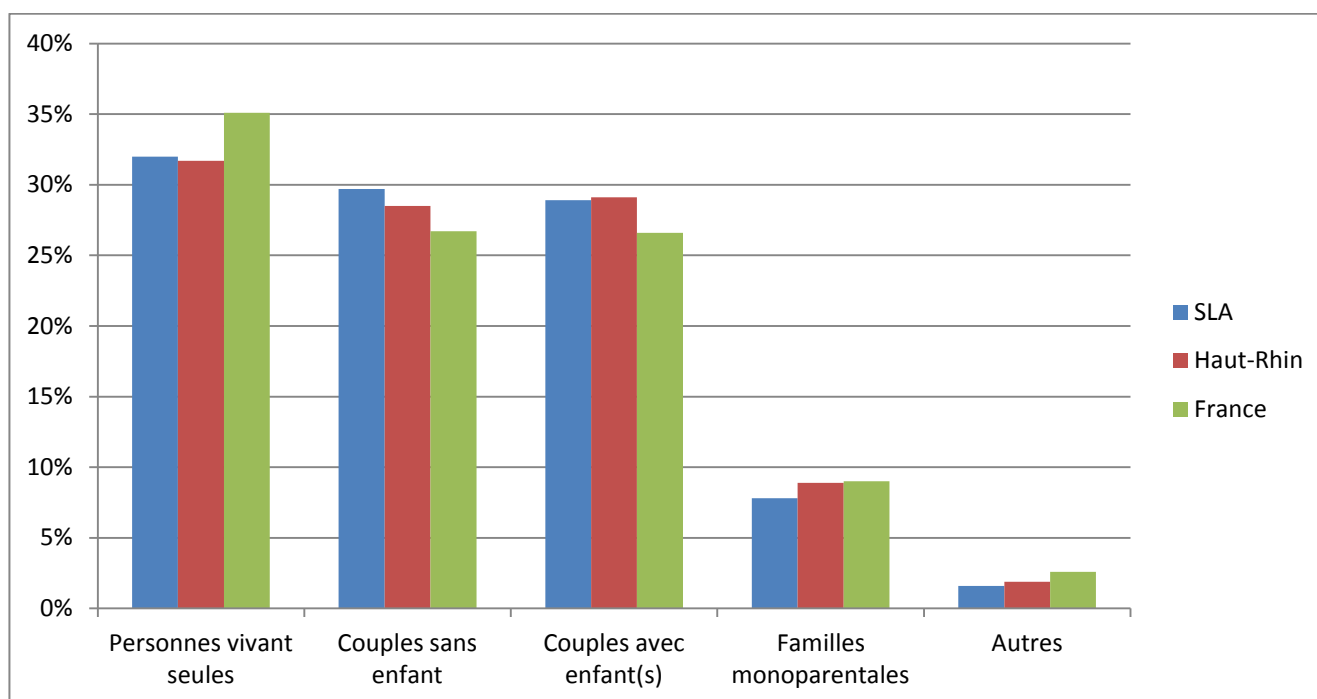
3.4.3 Composition des foyers

Le nombre de ménages, sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, s'établit à 33 898 en 2014. Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de 2,25 en 2014 (idem qu'en 2008 et similaire à la moyenne nationale).

Si on compare la répartition des ménages selon la structure familiale sur le territoire de Saint-Louis Agglomération par rapport à la répartition départementale et nationale, on peut voir une part beaucoup plus importante des couples (avec ou sans enfants) et une part beaucoup moins importante des personnes vivant seules et des familles monoparentales :

Figure 6 : Comparaison de la répartition des ménages selon la structure familiale (INSEE, 2014).



A noter que la répartition des ménages n'est pas la même sur tout le territoire, il y a beaucoup plus de personnes vivants seules dans les villes (Huningue et Saint-Louis) que dans les villages alentours.

Ces informations devront nous orienter dans le choix des actions à mener en fonction du public visé. A titre d'exemple, la communication sur l'éco-consommation différenciera selon que l'on s'adresse à un jeune célibataire ou à un couple avec enfants.

Impact sur la réduction des déchets :

Les personnes vivant seules étant majoritaires dans les villes, le message de prévention devra être adapté. Par exemple, les conseils d'achat devront porter sur les recharges, les produits sans emballages ou avec un écolabel plutôt que sur l'achat de grands contenants dont les personnes seules n'ont pas l'utilité.

De plus, les couples avec enfants peuvent être plus sensibles aux actions sur le gaspillage alimentaire, sur les couches lavables ou sur la réparation car c'est un public plus souvent confrontés à ces problématiques.

3.4.4 Activités et emploi

Le taux d'actifs est relativement important sur le territoire de Saint-Louis Agglomération en lien avec une population jeune en âge de travailler.

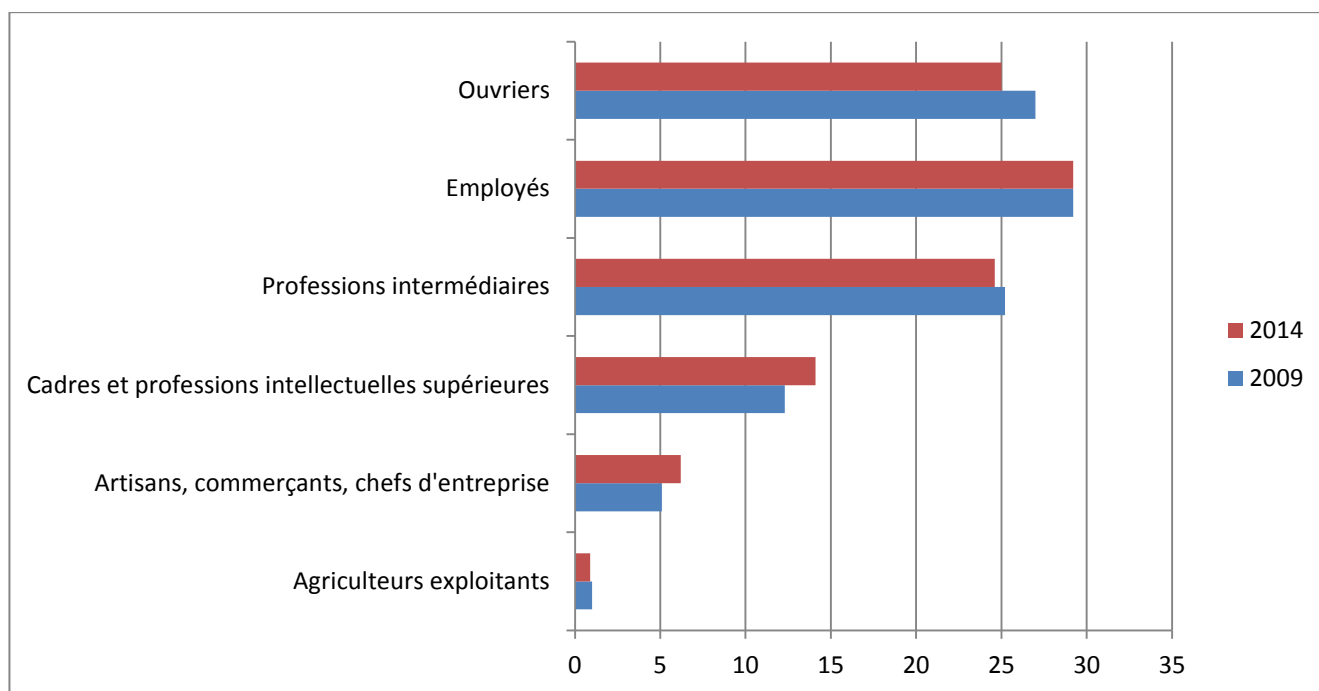
Le taux de chômage sur le territoire de Saint-Louis Agglomération est inférieur aux taux départemental et national, avec une tendance à l'augmentation. Le chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans et les femmes. Les chômeurs constituent un public précaire, peu réceptif aux discours sur la prévention des déchets et avec des habitudes de consommation différentes.

Tableau 1 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité (INSEE, 2014).

Type d'activité		SLA	Haut-Rhin	France
<i>Actifs</i>		77,8 %	74,9 %	73,6 %
Dont	Ayant un emploi	68,9 %	64,4 %	63,7 %
	Chômeurs	8,9 %	10,5 %	9,9 %
<i>Inactifs</i>		22,2 %	25,1 %	26,4 %
Dont	Elèves, étudiants	6,9 %	8,2 %	10,3 %
	Retraités	6,3 %	7,9 %	7,7 %
	Autres	9 %	9,1 %	8,4 %

Les emplois locaux sont en majorité des postes d'employés puis d'ouvriers. On peut voir une augmentation des cadres et artisans/commerçants ainsi qu'une diminution des ouvriers et des professions intermédiaires entre 2009 et 2014. Le territoire de Saint-Louis Agglomération offre des postes de plus en plus qualifiés ce qui explique l'augmentation de la population diplômée de l'enseignement supérieur (+4,8% entre 2009 et 2014).

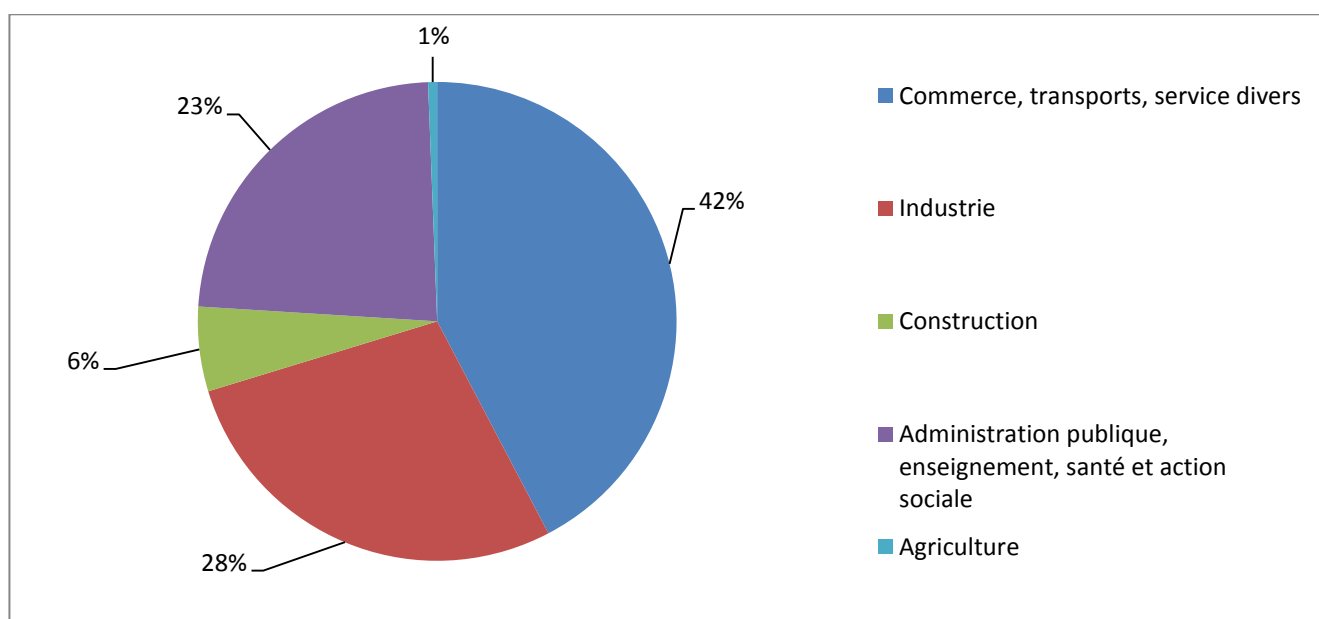
Figure 7 : Evolution des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence entre 2009 et 2014.



Au 31 décembre 2014, on compte près de 19 000 emplois sur le territoire.

La majorité des emplois locaux relève du domaine des services (42%), dans une proportion équivalente à l'échelle départementale (42,2%). On observe également une surreprésentation du secteur industriel (28%) sur le territoire de Saint-Louis Agglomération par rapport à la moyenne départementale (18,1%). C'est surtout l'industrie aéroportuaire, chimique et pharmaceutique en lien avec les activités bâloises qui constitue le socle de l'activité industrielle locale.

Figure 8 : Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité (INSEE, 2014).



En 2015, 12 entreprises employaient plus de 200 personnes principalement sur les communes de Saint-Louis et Huningue. Ces entreprises relèvent exclusivement des secteurs commercial et

industriel. Localement, l'Euroairport est le principal pourvoyeur d'emplois, avec quelques 6 200 emplois proposés directement sur le site en 2015 sans compter les nombreux emplois induits.

La zone d'emploi de Saint-Louis est, selon la typologie nationale, classée parmi les zones productives. Elle reste la seule zone d'emploi alsacienne, avec Sélestat, qui conserve un dynamisme démographique important résultant d'un maintien d'échanges migratoires favorables. Cela tient à une spécialisation dans des secteurs de haute technologie comme la pharmacie (Novartis, Weleda) et de moyenne-haute technologie comme la chimie (BASF, DSM nutritionnal products) ou la fabrication de machines (Cryostar). Elle accueille également l'institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis, spécialisé dans l'armement et la sécurité civile, qui recrute des travailleurs qualifiés.

Impact sur la réduction des déchets :

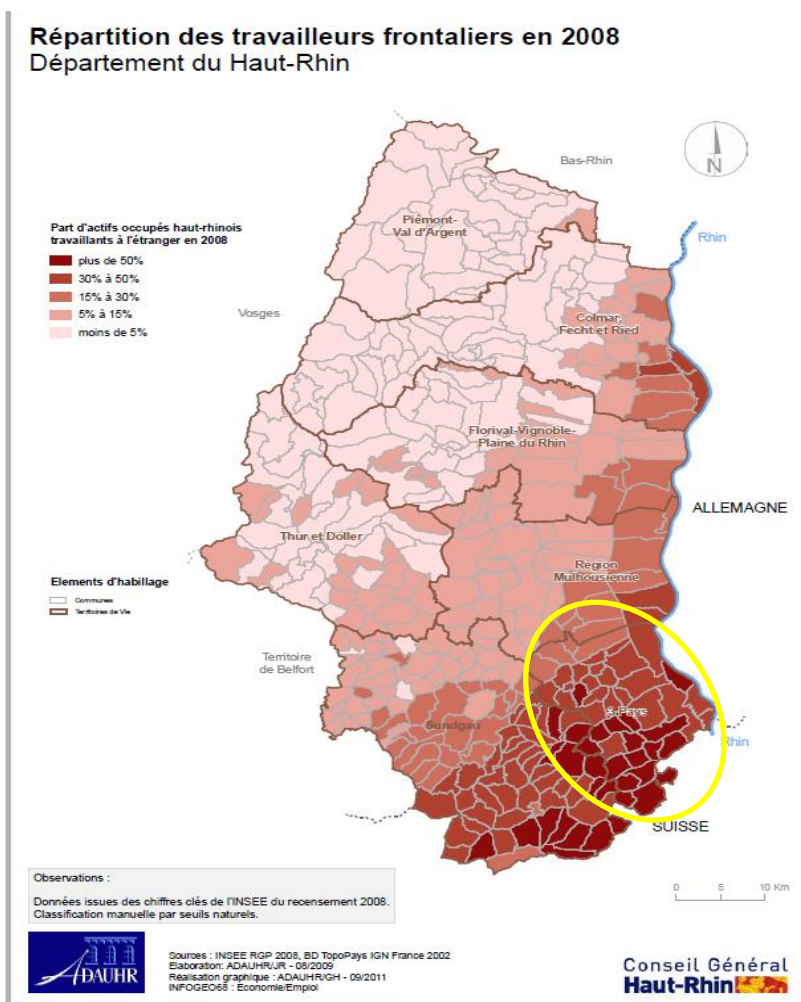
Les discours sur la prévention des déchets devront être adaptés au niveau de formation de la population et en fonction des différents publics ciblés.

3.4.5 Mobilité professionnelle

Territoire limitrophe des pays suisse et allemand, Saint-Louis Agglomération recèle une part non négligeable d'emplois frontaliers au sein de sa population active résidente.

On peut voir que la part d'actifs travaillant à l'étranger en 2008 est de plus de 30% sur le territoire de Saint-Louis Agglomération et dépasse même les 50% dans certaines communes (comme par exemple à Neuwiller, Leymen, Magstatt-le-Haut, Rosenau, Héisingue, Hégenheim...)

Figure 9 : Répartition des travailleurs frontaliers en 2008 sur le département du Haut-Rhin (ADAUHR).



Impact sur la réduction des déchets :

Saint-Louis Agglomération est un territoire de passage pour de nombreux travailleurs frontaliers, ce qui peut entraîner des dépôts de déchets provenant de l'extérieur du territoire. Ces dépôts étant favorisés par un mode de financement des déchets incitatif au poids et/ou à la levée sur les collectivités limitrophes de Saint-Louis Agglomération.

3.4.6 Niveau de revenu

En 2013, 73,4% des foyers fiscaux étaient imposables et le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal était de 30 194 euros. Il est supérieur de 38% à la moyenne départementale et d'environ 50% à la moyenne nationale.

Tableau 2 : Ménages fiscaux de l'année 2013.

	SLA	Haut-Rhin	France
Médiane de revenu disponible par unité de consommation	30 194 €	21 803 €	20 185 €
Part des ménages fiscaux imposables	73,4%	62,4%	58,2%

Le niveau de revenu élevé à l'échelle de Saint-Louis Agglomération présente des inégalités à l'échelle des communes : on remarque que le revenu net déclaré moyen est le plus élevé dans les communes ayant la plus grande part d'actifs travaillant à l'étranger. En effet, le salaire moyen en suisse est nettement plus élevé qu'en France, ce qui explique les hauts revenus enregistrés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Impact sur la réduction des déchets :

Un niveau de vie élevé peut entraîner une surconsommation d'où l'importance de mettre en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et de promouvoir le réemploi. De plus, les arguments économiques ne seront pas forcément les plus incitatifs pour modifier les comportements de consommation. Pour les publics aisés, il faudra plutôt mettre en avant l'enjeu environnemental et social de la prévention.

3.5 - L'habitat

L'habitat de Saint-Louis Agglomération est de typologie semi-urbaine. Le pourcentage d'appartements du territoire est de 43% (identique un niveau national), contre 47,4% à l'échelle départementale.

Sur l'ensemble du territoire, on compte 37 423 logements (dont 2 671 logements vacants et 883 résidences secondaires) en 2014.

Tableau 3 : Catégories et types de logements (INSEE, 2014)

	Nombre	Pourcentage
Résidences principales	34 521	92,2%
Dont		
Nombre de propriétaires	21 636	62,7%
Nombre de locataires	11 632	33,7%
Résidences secondaires	883	2,4%
Logements vacants	2 671	7,1%
Maisons	21 016	56,2%
Appartements	16 147	43,1%

Les logements collectifs, et en particulier les HLM, sont situés en majorité sur les communes de Huningue et Saint-Louis avec respectivement 78,2% et 70,4% de logements collectifs en 2014. 62,7% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale avec des disparités en fonction des communes (moins de propriétaires dans les villes que dans les villages).

Le nombre de résidences secondaires du territoire est faible, il représente 2,4% des logements (contre 2,7% au niveau départemental). Le taux d'occupation des logements est donc constant sur l'année.

La part des logements vacants a diminué atteignant, en 2014, 7,1% de l'ensemble du parc (contre 7,3% en 2013 et 8,7% au niveau départemental).

En moyenne, les ménages de Saint-Louis Agglomération occupent leur foyer depuis relativement longtemps, ce qui dénote une certaine stabilité dans le lieu de résidence. C'est un point plutôt positif pour la mise en œuvre d'un programme de prévention puisque les gestes de prévention prennent du temps à s'installer.

Tableau 4 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (INSEE, 2014).

	Nombre de ménages SLA	SLA	Haut-Rhin	France
Moins de 2 ans	3 956	11,7 %	11,3 %	13,1 %
De 2 à 4 ans	6 714	19,8 %	19,1 %	20,1 %
De 5 à 9 ans	5 784	17,1%	16,9 %	17,2 %
10 ans ou plus	17 416	51,4 %	52,8 %	49,6 %

Impact sur la réduction des déchets :

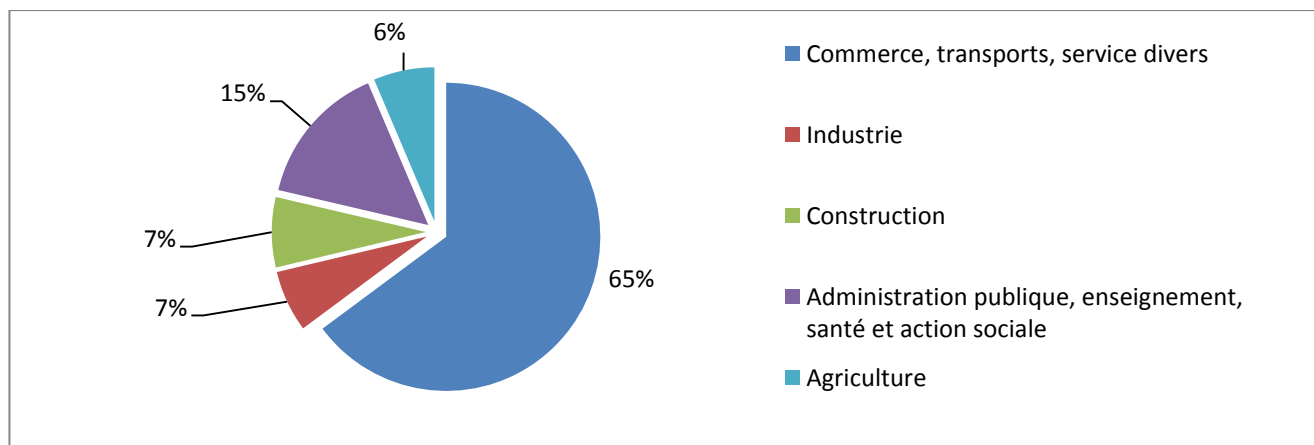
Le nombre restreint de résidences secondaires et la stabilité des ménages présents depuis plusieurs années sur le territoire sont des points positifs dans la mise en place d'un PLP car les gestes de prévention prennent du temps à s'acquérir.

Par contre, l'importance de l'habitat collectif dans les plus grandes communes exige de mettre en place des actions ciblées pour ce type d'habitat (compostage collectif par exemple).

3.6 - L'activité économique

Au 31 décembre 2014, le territoire de Saint-Louis Agglomération comptait 4 937 établissements actifs, principalement dans le domaine des services (commerce, transports, service divers).

Figure 10 : Répartition des établissements par secteur d'activité (INSEE, 2014).



Saint-Louis Agglomération bénéficie d'un environnement économique particulièrement favorable et dynamique. Ses frontières communes avec l'Allemagne et la Suisse, ses infrastructures de transport exceptionnellement diversifiées, sa présence dans la zone d'attractivité de notoriété mondiale de la Ville de Bâle, permettent au territoire de bénéficier de l'implantation de nombreuses entreprises dont de grandes sociétés internationales.

Le tissu économique est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises. Mais, l'agglomération de Saint-Louis compte de nombreuses entreprises appartenant à des grands groupes industriels (DSM, Novartis, Cryostar, Diehl Metering...). Elle est caractérisée par une activité importante dans la chimie et la pharmacie, la mécanique, la plasturgie et l'aéronautique. Ces grandes entreprises ont un effet d'entraînement sur les petites et assurent ainsi le dynamisme du marché du travail local. L'économie de Saint-Louis Agglomération présente de nombreux secteurs de pointe.

Impact sur la réduction des déchets :

Le territoire comporte de nombreux artisans/commerçants dont les déchets sont collectés par le service public. Le PLP devra donc également prévoir des actions en direction de ce public particulier.

3.7 - Le tourisme et la culture

Le territoire de Saint-Louis Agglomération est peu porté sur l'activité du tourisme, sa population est donc relativement stable au fil des saisons.

Au 1^{er} janvier 2017, on recensait 17 hôtels sur le territoire d'une capacité totale de 511 chambres (taux d'occupation d'environ 60%), un camping de 54 emplacements à Huningue et deux résidences de tourisme d'une capacité de 480 lits.

Les attractions, manifestations culturelles et sportives et infrastructures liées au tourisme et aux loisirs sont plutôt variées et bien réparties sur l'ensemble du territoire.

Parmi les grands événements qui ont lieu sur le territoire de Saint-Louis Agglomération, on peut citer :

- Le slow up des 3 pays (septembre) : 30 000 visiteurs
- La Foire du Livre à Saint-Louis (avril/mai) : 25 000 visiteurs
- Le salon Dégusta à Bartenheim et le salon Agrogast à Hagenthal (fin août)
- Le festival Conc'air à Saint-Louis (juillet/août) : 10 500 places
- Le Tour D'Alsace (fin juillet) : 3 000 visiteurs
- Les Foulées de Rosenau (avril) : 1 500 visiteurs
- Les fêtes de rue à Blotzheim et Hégenheim (septembre)
- Festi'neuf à Village-Neuf (août)
- Ludo'florie à Saint-Louis (mai)
- La course OFNI à Kembs (août)
- La fête du pain à Michelbach-le-Haut (septembre)...

Ainsi que les nombreux marchés aux puces, bourses aux vêtements et brocantes organisés tout au long de l'année.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération compte également de nombreux lieux culturels tels que la médiathèque Le Parnasse, l'ensemble théâtre et cinéma La Coupole, le Caveau du café littéraire, la salle des Portes, la Fondation Fernet-Branca, le musée de la Petite Camargue et le centre socio-culturel à Saint-Louis ; la médiathèque La Citadelle à Sierentz ; le Triangle, la bibliothèque municipale et le musée historique à Huningue ; le RiveRhin à Village-Neuf ; la Comète à Hésingue...

Impact sur la réduction des déchets :

De nombreux événements sont organisés sur le territoire. Il est donc important de sensibiliser les organisateurs aux éco-manifestations et à la réduction des déchets produits lors de ces événements.

3.8 - L'agriculture

En 2010, le territoire de Saint-Louis Agglomération comptait 432 exploitations agricoles (baisse de 26,3% sur dix ans) pour une surface agricole utilisée de 14 266 ha, ce qui représente 53,2% du territoire. L'agriculture du secteur frontalier est marquée par une prédominance des doubles actifs (personnes dont l'activité principale est sans lien avec la production agricole et dont l'agriculture constitue un revenu complémentaire), des céréaliers et des exploitations de taille modeste.

La culture du maïs est prédominante avec une augmentation des surfaces cultivées de 20% en 5 ans. Les céréales représentent plus des trois quarts de l'occupation du sol agricole. On observe également une diminution des surfaces de prairies temporaires mais une augmentation des prairies permanentes et une quasi disparition des surfaces en gel.

3.9 - L'environnement

Joyau du patrimoine naturel paysager de Saint-Louis, relique et témoin de la jungle rhénane, la Petite Camargue Alsacienne est la première réserve naturelle protégée d'Alsace créée en 1982.

La réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne a été étendue le 27 juillet 2006 : elle couvre aujourd'hui 904 hectares répartis sur les communes de Saint-Louis, Rosenau, Village-Neuf, Bartenheim et Kembs. La mosaïque de milieux composant la réserve comprend des dépressions humides, roselières et systèmes d'anciens bras du Rhin, prairies humides, pelouses sèches, prés de fauche, forêts alluviales, sources phréatiques...

Plusieurs programmes de réintroduction sont menés en Petite Camargue Alsacienne, notamment l'un portant sur la cistude, une espèce de tortue supposée présente dans la plaine rhénane et qui aurait disparu à la fin du XVII^{ème} siècle.

3.10 - L'enseignement

On recense sur le territoire de Saint-Louis Agglomération 37 écoles maternelles, 42 écoles primaires, 7 collèges dont 2 privés, et 1 lycée. Les écoles sont des relais précieux pour transmettre le message de la prévention des déchets aux enfants, à leur entourage et aux équipes pédagogiques.

Le territoire offre de nombreuses possibilités de formations, surtout au lycée Jean Mermoz de Saint-Louis, plus grand lycée d'Alsace et dont les enseignements sont très polyvalents. Il propose une très large palette de formations et prépare à des diplômes nombreux et variés, notamment des BTS du secteur industriel.

Plusieurs organismes proposent des formations dans le cadre de la formation continue, dont le GRETA situé à Saint-Louis.

3.11 - L'action sociale

La couverture du territoire en matière de services et d'équipements de santé est globalement bonne, même meilleure que sur l'ensemble du territoire national et départemental.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération compte 5 établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes, deux à Saint-Louis, un à Village-Neuf, un à Kembs et un à Sierentz (soit 474 places permanentes et provisoires). Un pôle de gérontologie est également installé à Saint-Louis.

Bartenheim dispose de structures spécifiques d'accueil pour les personnes handicapées : deux foyers et un centre d'adaptation par le travail.

Toutes les communes disposent de services périscolaires et extra scolaires, ou ont accès à ces services par le biais de partenariat avec les communes voisines. De plus, il existe des structures spécifiques pour l'accueil des adolescents : MJC, Point Information Jeunesse...

Le territoire dispose également d'un Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) qui est animé par cinq animatrices travaillant pour Saint-Louis Agglomération. Ce service permet de faciliter les démarches des familles à la recherche d'un mode de garde adapté pour leurs enfants et d'améliorer l'accueil à domicile. Le RAM est un partenaire de choix pour un PLP. En effet, de nombreuses actions à destination des assistantes maternelles pourront être mises en place (promotion des couches lavables, fabrication de produits d'entretien maison, atelier de cuisine, échange de matériel...)

A noter également la présence de deux aires d'accueil pour les gens du voyage, une à Saint-Louis (20 places) et une à Huningue (10 places). Malgré la présence de ces deux aires d'accueil réglementées, les communes de Saint-Louis Agglomération sont de plus en plus régulièrement confrontées à l'installation illégale de gens du voyage sur le domaine public ou privé, ce qui pose des problèmes de salubrité et entraîne une surproduction de déchets.

3.12 - Les activités sportives

Il y a deux piscines sur le territoire, le Centre Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis et la piscine intercommunale de Village-Neuf inaugurée à l'automne 2010.

Des centres sportifs d'envergure et permettant la pratique de tout type de sport sont implantés dans plusieurs communes, par exemple un COSEC à Village-Neuf, la Maison des Sports de Huningue, le Sportenum de Saint-Louis, le complexe sportif de Sierentz...

Le Parc des Sports de l'Au de Saint-Louis constitue également une infrastructure sportive importante de même que le Parc des Eaux Vives à Huningue.

4. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

4.1 - Compétences exercées

Saint-Louis Agglomération a pour compétence la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur son territoire.

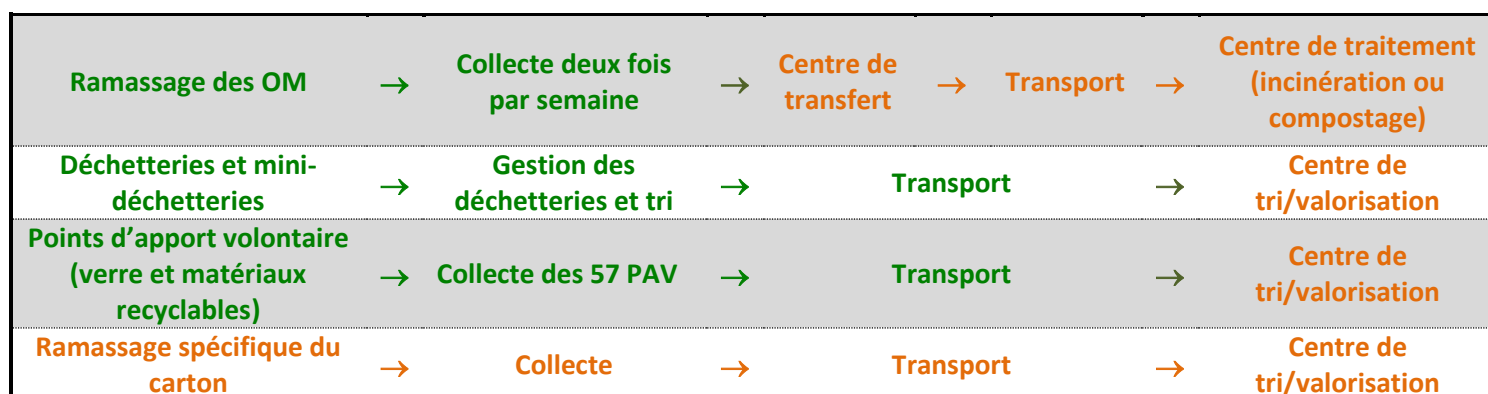
Figure 11 : Dénominations des différents flux de déchets.



Le service public d'élimination des déchets est géré soit en régie (sur l'ancien territoire de la CA3F) soit confié à des prestataires privés par voie de marchés publics (sur les anciens territoires des CC du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau). Le service de traitement des déchets est entièrement confié à des prestataires privés.

Figure 12 : Schéma général de fonctionnement du service.

- Sur le territoire de l'ancienne CA3F :



- *Sur le territoire de l'ancienne CC du Pays de Sierentz :*

Ramassage des OM	→	Collecte une fois par semaine	→	Transport	→	Centre de traitement (incinération)
Déchetteries	→	Gestion des déchetteries et tri	→	Transport	→	Centre de tri/valorisation
Points d'apport volontaire (verre et matériaux recyclables)	→	Collecte des 26 PAV	→	Transport	→	Centre de tri/valorisation
Plateforme de déchets verts	→	Collecte des 8 sites	→	Transport	→	Centre de compostage
Collecte des biodéchets (pour 7 professionnels)	→	Collecte	→	Transport	→	Méthanisation

- *Sur le territoire de l'ancienne CC de la Porte du Sundgau :*

Ramassage des OM	→	Collecte une fois par semaine	→	Transport	→	Centre de traitement (incinération)
Déchetteries	→	Gestion des déchetteries et tri	→	Transport	→	Centre de tri/valorisation
Points d'apport volontaire (verre et matériaux recyclables)	→	Collecte des 17 PAV	→	Transport	→	Centre de tri/valorisation
Plateforme de déchets verts	→	Collecte des 12 sites	→	Transport	→	Centre de compostage

- **Service assuré en régie**
- **Service confié à des prestataires privés**

Le service regroupe 60 agents et se compose d'une cellule administrative qui assure la direction technique, financière et administrative du service et d'un volet opérationnel.

Les missions du service s'articulent autour de trois grands pôles : la collecte des OM, la gestion des déchetteries et la collecte des PAV pour la récupération du verre et des matériaux recyclables (bouteilles plastique, papiers/cartons et emballages en métal).

4.1.1 Collecte en porte à porte

- *Sur le territoire de l'ancienne CA3F :*

En règle générale, les foyers sont équipés de deux bacs poubelle (un beige pour les ordures ménagères (OM) et un vert pour les déchets biodégradables) et sont collectés en porte-à-porte une fois par semaine. Exception faite des centres villes et grands ensembles collectifs qui n'ont qu'une collecte des OM deux fois par semaine. Une dizaine de foyers présente leurs déchets dans des sacs car ils ne peuvent techniquement pas être conteneurisés. La dotation des bacs se fait en fonction du nombre de personnes composant le ménage. Les foyers composés de moins de 4 personnes sont dotés en bacs 120 L, les foyers de 4 à 6 personnes de bacs 240 L et les foyers de plus de 6 personnes de bacs 340 L.

Les déchets collectés en porte-à-porte sont transportés jusqu'un centre de transfert situé à Saint-Louis puis évacués par un prestataire vers les filières de traitement :

- Les déchets biodégradables des bacs verts sont transportés jusqu'au centre de compostage d'Aspach-le-Haut pour être valorisés en compost ;

- Les OM des bacs beiges sont transportés jusqu'à l'usine d'incinération de l'agglomération mulhousienne où ils sont valorisés sous forme d'électricité.
- *Sur le territoire de l'ancienne CC du Pays de Sierentz :*

La collecte en porte-à-porte est réalisée de manière hebdomadaire par l'entreprise SITA. Les foyers ne sont pas conteneurisés, ils ont le choix entre présenter leurs déchets directement dans des sacs poubelles posés sur la voie publique ou de les présenter dans des bacs poubelle achetés dans le commerce et répondant à la norme NF EN 840-1 à -6. Les OM collectées en porte-à-porte sont transportés jusqu'à l'usine d'incinération de l'agglomération mulhousienne.

Une collecte hebdomadaire des biodéchets est également proposée aux professionnels de la restauration (restaurateurs, cantines scolaires, périscolaires...) afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et au compostage. La collecte est effectuée par la société Recybio auprès de 7 établissements et les biodéchets ainsi collectés sont méthanisés (production de biogaz et de compost).

- *Sur le territoire de l'ancienne CC de la Porte du Sundgau :*

En règle générale, les foyers sont équipés d'un bac poubelle noir dont la capacité varie (de 80L à 750L) et sont collectés une fois par semaine par la société Véolia. Les OM collectées en porte-à-porte sont transportés jusqu'à l'usine d'incinération de l'agglomération mulhousienne.

4.1.2 Collecte en point d'apport volontaire

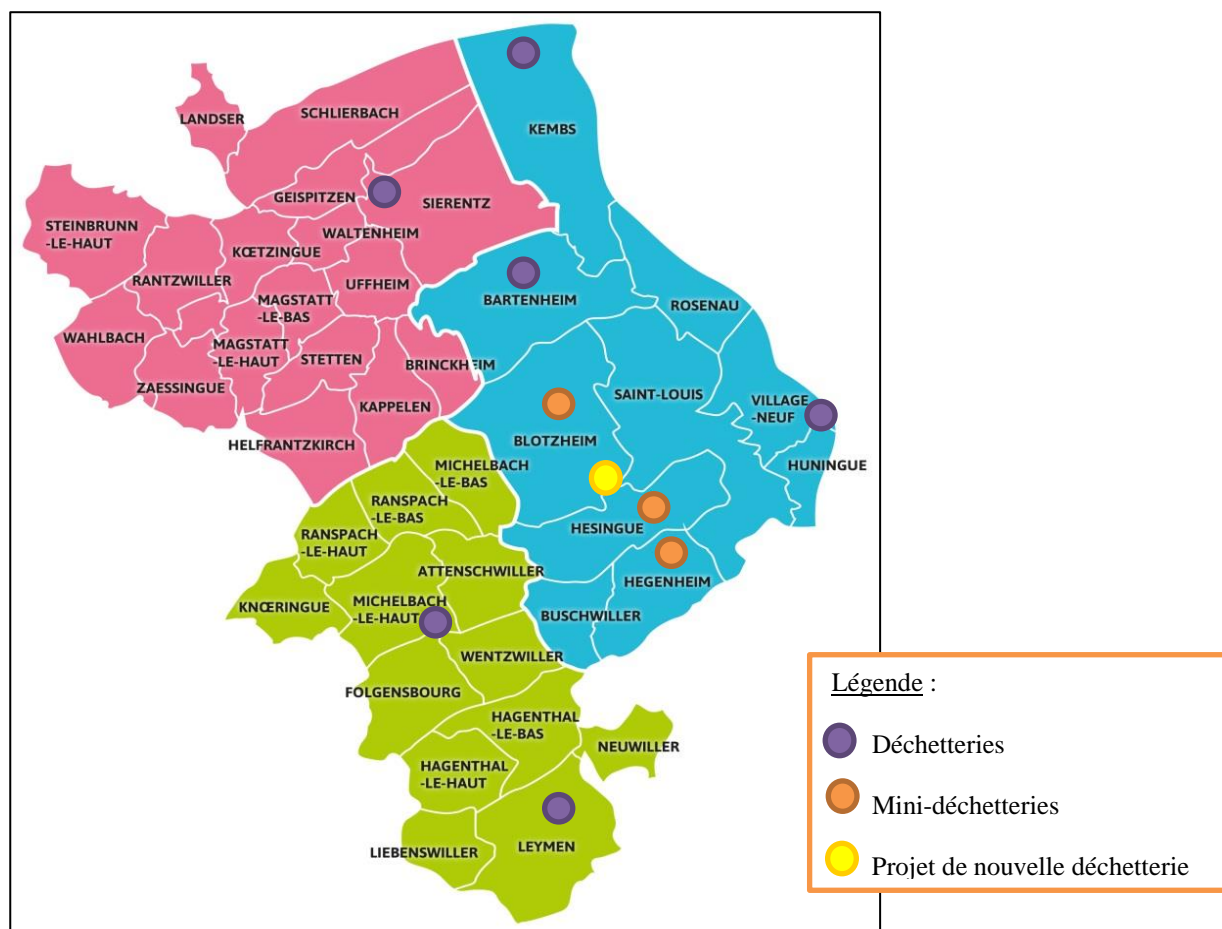
En plus de la collecte en porte-à-porte, s'ajoute le tri des déchets recyclables (verre, papier/carton, bouteilles plastique et emballages métallique) en apport volontaire dans les conteneurs de tri jaune et vert. Au 1^{er} janvier 2017, 100 points d'apport volontaire (PAV) étaient présents sur l'ensemble des 40 communes. Les PAV sont collectés une à deux fois par semaine en fonction du taux de remplissage. La collecte des PAV est effectuée en régie sur l'ancienne CA3F et est confié à des prestataires sur les CC du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau.

4.1.3 Les déchetteries

L'exploitation des déchetteries est gérée en régie par le service déchets ménagers de Saint-Louis Agglomération. Le transport des déchets vers les filières d'élimination est géré en régie sur l'ancien territoire de la CA3F alors qu'il est assuré par des prestataires privés sur les anciens territoires des CC du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau. Le traitement des matériaux collectés est quant à lui assuré uniquement par des prestataires privés.

Le territoire de Saint-Louis Agglomération compte 9 déchetteries et mini-déchetteries : les déchetteries de Bartenheim, Kembs, Leymen, Michelbach-le-Haut, Sierentz et Village-Neuf ainsi que les mini-déchetteries de Blotzheim, Hégenheim et Hésingue (fermeture en avril 2017).

Figure 13 : implantation des déchetteries (au 1^{er} janvier 2017).



Les déchetteries permettent le tri et la collecte de nombreux déchets comme le bois, les métaux, les encombrants, gravats, déchets verts, matériaux recyclables (papier/carton, bouteilles plastique), piles, cartouches d'encre, déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), le verre, les batteries, le plâtre, les huiles de vidange et de cuisine, etc.

Les déchets d'amiante ne sont plus acceptés depuis septembre 2013.

L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants du territoire et payant pour les professionnels et les collectivités en fonction de la nature et de la quantité de déchets apportés (uniquement sur les déchetteries de Leymen, Michelbach-le-Haut et Village-Neuf). Les professionnels n'étant pas domiciliés sur Saint-Louis Agglomération, et effectuant un chantier dans une commune membre, doivent régler un forfait établi selon la nature des déchets apportés.

Les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut sont équipées d'un système d'accès par badge, ce qui permet d'en contrôler l'accès et d'éviter les apports de déchets provenant de l'extérieur du territoire.

Les mini-déchetteries seront progressivement supprimées une fois que la nouvelle déchetterie, prévue sur la commune de Blotzheim, sera opérationnelle (prévue pour début 2019).

4.1.4 Les sites de déchets verts

Il existe 8 plateformes de déchets verts sur l'ancien territoire de la CC du Pays de Sierentz et 12 sur l'ancien territoire de la CC de la Porte du Sundgau. Ces plateformes ne sont pas gardiennées et l'accès est libre (certaines plateformes restent constamment ouvertes). La quantité de déchets verts

apportée sur ces sites est importante et de nombreux apports sont dus à des professionnels (agriculteurs, paysagistes...). Les déchets verts sont collectés par la société Sundgau Compost qui les valorise en compost.

4.1.5 Collecte des textiles

Les TLC (Textiles, linge de maison, chaussures) sont collectés principalement dans les conteneurs de l'entreprise Le Relais répartis sur l'ensemble du territoire, souvent à proximité des PAV. En 2016, 57 bornes de collecte des TLC gérés par Le Relais étaient présentes sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Ces bornes ont permis de collecter 240 tonnes de TLC, soit une moyenne de 3,28kg par habitant. Depuis 2014, les tonnages collectés par le Relais stagnent suite à l'implantation de nouveaux opérateurs de collecte, comme Colthab ou AEAL, et dont les tonnages ne sont pas connus. La quantité de TLC collectée sur le territoire n'apparaît pas dans les bilans du service déchets (excepté les tonnages collectés en déchetteries) car c'est un service géré librement par chaque commune.

4.1.6 Collecte des encombrants

Une collecte des encombrants en porte-à-porte est proposée aux personnes âgées sans véhicules. Elle a lieu tous les 15 jours sur demande et contre participation financière sur l'ancien territoire de la CA3F.

4.1.7 Collecte des déchets professionnels assimilables aux ordures ménagères

Les déchets assimilables aux OM provenant des professionnels sont collectés indifféremment des particuliers (tonnage non déterminé). Afin de financer ce service, une redevance spéciale a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les professionnels et les administrations sur le territoire de l'ancienne CA3F. Sur l'ancien territoire de la CC de la Porte du Sundgau, les professionnels paient la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) au même titre que les particuliers et en fonction de la quantité de déchets produits. Sur l'ancien territoire de la CC du Pays de Sierentz, ce service est payé par les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Néanmoins, une limite maximale de 7 500 litres de volume hebdomadaire a été fixée au-delà de laquelle la collecte de ces déchets sort du champ de compétence de la collectivité.

4.1.8 Collecte spécifique du carton des artisans-commerçants

Depuis 1994, le carton des artisans-commerçants et des petites entreprises est collecté par un prestataire une fois par semaine sur le territoire de l'ancienne CA3F. Ce service, initialement gratuit, est devenu payant (0,4€/L) à partir du 1^{er} juillet 2015 pour les usagers qui présentent un volume de carton supérieur à 750 litres. En effet, la collecte du carton étant désormais conteneurisée pour des questions de sécurité et de salubrité, une participation financière est demandée au-delà d'un volume franchisé dont le financement est compris dans la TEOM. Le coût de la collecte du carton est révisé chaque année.

De plus, la collecte du carton est limitée en termes de volume. Au-delà de 3m³ hebdomadaires de carton présenté, les artisans-commerçants sont invités à faire appel à un prestataire privé.

4.1.9 Communication

Afin d'informer les habitants sur le système de tri en place sur le territoire, différents documents d'information (guide du tri, guide pratique des déchetteries, calendrier de rattrapage des jours fériés, affiches...) sont régulièrement distribués aux foyers de Saint-Louis Agglomération afin de les informer sur les consignes de tri des déchets ménagers en vigueur sur le territoire.

Une chargée d'éducation au tri des déchets a également été embauchée le 1^{er} novembre 2012 afin de sensibiliser les enfants et les différents publics relais (syndics, habitat collectif...) au tri et à la réduction des déchets ménagers.

4.2 - Mode de financement du service

Le service est financé par la TEOM sur les anciens territoires de la CA3F et de la CC du Pays de Sierentz, par la RIEOM sur l'ancien territoire de la CC de la Porte du Sundgau, par les produits de la vente des matériaux et du recouvrement de la redevance spéciale, et par les dotations et autres recettes (Eco-Emballages, produits exceptionnels, vente de composteurs...).

En 2017, le taux de la TEOM est de 11,49% pour les communes de l'ancienne CA3F et de 10,98% pour les communes de l'ancienne CC du Pays de Sierentz. Ces taux étant inchangés par rapport à 2016. Les communes de l'ancienne CC de la Porte du Sundgau conservent pour l'instant la RIEOM mais ce mode de financement va disparaître et être remplacé par une TEOM unique sur tout le territoire.

Sur l'ancienne CA3F, les artisans-commerçants participent au financement du service à travers la redevance spéciale. Celle-ci s'applique au-delà de 750 litres en bac beige (0,63€/litre) et 340 litres en bac vert (0,51€/litre). Pour une production de déchets inférieurs à ces valeurs, il est considéré que le financement du service est assuré par la TEOM.

Les collectivités et établissements scolaires n'étant pas assujettis à la TEOM, la redevance spéciale s'applique pour eux dès le premier litre.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la redevance spéciale s'applique également sur les bacs bleus destinés à la collecte du carton des artisans-commerçants (0,4€/L au-delà de 750L).

Le coût de la redevance spéciale est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets supporté par le service.

Impact sur la réduction des déchets :

Le financement du service via la TEOM ne favorise pas l'adoption de gestes de prévention puisqu'il n'y a pas de corrélation directe entre le montant de cet impôt et la quantité de déchets produite. Cependant, le seul mode de financement n'explique pas à lui seul le comportement vertueux ou non des habitants qui dépend de nombreux autres facteurs (sensibilisation, lieu de vie, niveau d'étude, niveau social,...)

4.3 - Gisement de déchets ménagers sur Saint-Louis Agglomération

4.3.1 Les tonnages collectés en 2010, année de référence

Le tableau ci-après représente les principaux flux de déchets collectés par le service public d'élimination des déchets en 2010, l'année de référence du PLP. Pour obtenir ces chiffres, les flux collectés par les trois anciennes communautés de communes (Trois Frontières, Pays de Sierentz et Porte du Sundgau) ont simplement été additionnés afin de pouvoir comparer les données d'une

année à l'autre et d'estimer les efforts de réduction restant à effectuer sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Pour calculer le ratio de collecte, le nombre d'habitants a été estimé de la même manière en additionnant les populations des trois anciens territoires.

Tableau 5 : Tonnages des déchets collectés pour l'année de référence (2010).

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab) (base : 72 658 hab)
OMR*	23 208	319,4
<i>Dont biodéchets</i>	<i>4 881</i>	<i>67,2</i>
Verre	2 960	40,7
Papier/carton	2 688	37
Bouteilles plastiques	443	6,1
<i>dont refus de tri</i>	<i>70</i>	<i>0,96</i>
Déchetteries	21 593	297,2
<i>Dont déchets verts</i>	<i>6 770</i>	<i>93,2</i>
<i>Dont gravats</i>	<i>5 295</i>	<i>72,9</i>
<i>Dont apports professionnels</i>	<i>709</i>	-
Carton des artisans-commerçants	349	-
TOTAL OMA	29 299	403,2
TOTAL DMA	51 241	705,2
<i>DMA pour PLP**</i>	<i>44 888</i>	<i>617,8</i>

* Les quantités de déchets produites par les installations illégales de gens du voyage, lorsqu'elles sont connues, seront soustraient des OMR.

** L'objectif de réduction du PLP concerne les **DMA hors gravats et déchets des professionnels**, donc le calcul de la valeur de référence est le suivant :

Total DMA – gravats des déchetteries – apport professionnel des déchetteries – carton des artisans-commerçants (en tonnes) = 44 888 tonnes

La population étant de 72 658 habitants en 2010 selon l'INSEE, on obtient un gisement de DMA hors gravats et professionnels de 617,8 kg/hab. Pour atteindre l'objectif de -10% imposé par la LTECV, il faudra donc atteindre un gisement de 556 kg/hab en 2020, soit une réduction de 61,8 kg/hab par rapport à 2010 (voir tableau n°6 ci-dessous).

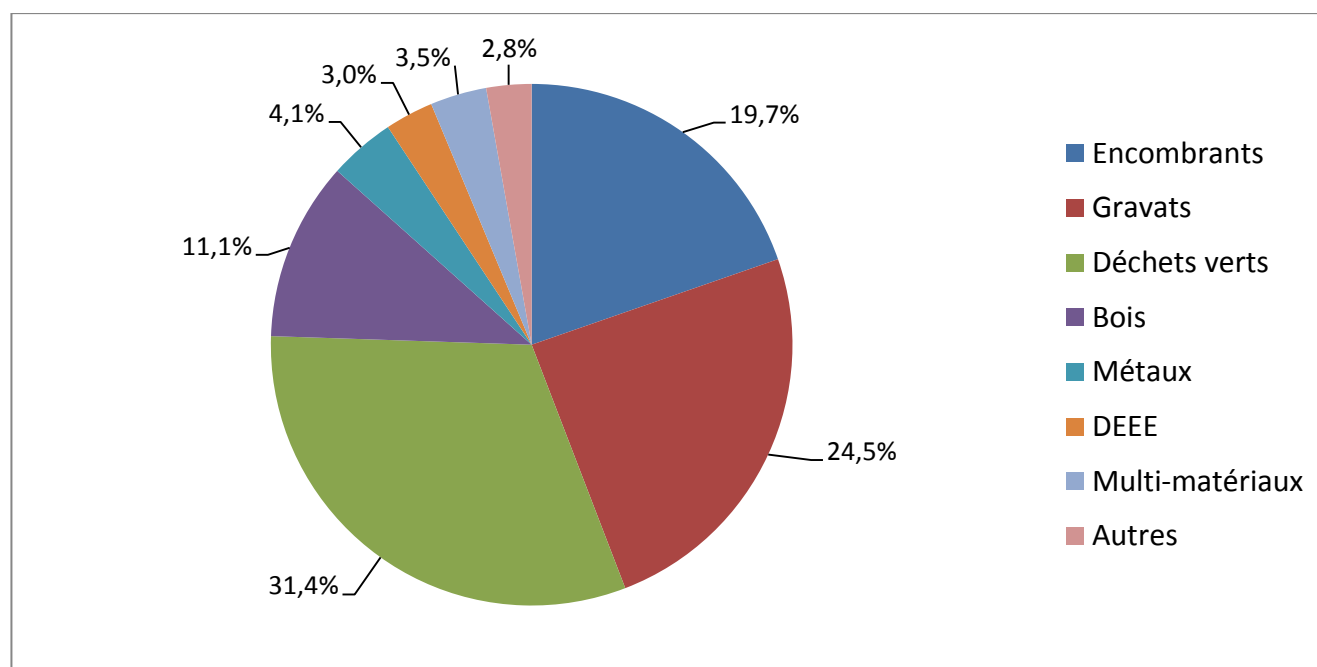
Tableau 6 : Evolution de la quantité de DMA hors gravats et professionnels depuis 2010 et objectif à atteindre.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Objectif 2020
DMA hors gravats et professionnels (kg/hab)	617,8	623	644,3	618,9	624,5	612,1	625,1	556
Evolution par rapport à 2010 en kg/hab	/	+5,2	+26,5	+1,1	+6,7	-5,7	+7,3	-61,8
Evolution par rapport à 2010 en %	/	+0,8%	+4,3%	+0,2%	+1,1%	-0,9%	+1,2%	-10%

La quantité de DMA hors gravats et déchets des professionnels par habitant ayant augmentée de 7,3kg entre 2010 et 2016, **l'effort restant à réaliser d'ici 2020 est en réalité une réduction de 69,1kg/hab.**

Si on regarde de plus près les flux de déchets collectés en déchetteries et sur les sites de déchets verts, on peut voir que les déchets verts sont majoritaires (31,4%), puis vient les gravats (24,5%), les encombrants (19,7%) et le bois (11,1%). Les gravats n'entrant pas dans le champ d'action du PLP, les actions de prévention devront avoir pour objectif de réduire principalement les tonnages de déchets verts, d'encombrants et de bois grâce notamment à des actions de gestion à domicile des biodéchets (broyage, compostage, mulching...) et de réemplois.

Figure 14 : Détail des flux collectés en déchetteries et sur les sites de déchets verts (année 2010).



Si on compare les flux de déchets collectés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération avec les moyennes départementales (tableau n°7 ci-après), on peut voir qu'avec une production de 706,7 kg de DMA par habitant en 2014, Saint-Louis Agglomération est nettement au-dessus de la moyenne départementale (+108,7 kg/hab).

En ce qui concerne la collecte sélective, les performances globales étaient meilleures sur le territoire de Saint-Louis Agglomération grâce à la collecte en porte-à-porte des biodéchets sur l'ancien territoire de la CA3F, collecte qui était encore très peu développée sur le reste du département

(+44,5 kg/hab). Depuis, d'autres collectivités haut-rhinoises ont mis en place une collecte sélective des biodéchets, en porte-à-porte ou en apport volontaire, afin de répondre aux objectifs de la LTECV. La performance de Saint-Louis Agglomération sur la collecte du verre était sensiblement égale à la moyenne départementale mais on observe une moindre performance sur la collecte des multi-matériaux (-17,6kg/hab).

Concernant les déchets occasionnels des ménages collectés en déchetteries, on voit que le ratio du territoire était bien supérieur à la moyenne départementale dû à un important ratio de déchets verts et de bois. Le ratio des encombrants était inférieure à la moyenne départementale et peut s'expliquer par le transfert d'une partie des encombrants vers le bois. A noter également une bonne performance au niveau des DEEE avec un ratio supérieur à la moyenne départementale (+2kg/hab).

Tableau 7 : Comparaison de la production de déchets avec les moyennes départementales (année 2014).

Flux	SLA (kg/hab)	Comparaison	Département (kg/hab)
OMR	247,8	>	200
Collecte sélective	155,5	>	126
Multi-matériaux	50,4	<	68
Verre	39,6	=	37
Biodéchets	65,5	>	21
Déchets occasionnels	303,4	>	272
Déchets verts	101	>	86
Encombrants	57	<	78
Gravats	73,2	>	68
Bois	41,3	>	24
Métaux	4,7	<	7
DEEE	8	>	6
Autres	18,2	>	3
Total	706,7	>	598

La surproduction de déchets sur le territoire de Saint-Louis Agglomération peut s'expliquer par sa situation particulière, à la frontière de deux pays, et par le niveau de vie élevé de ses habitants. En effet, comparé à la moyenne nationale qui était de 517 kg/hab de DMA en 2013, le territoire de Saint-Louis Agglomération fait office de « mauvais élève » en terme de quantité globale de déchets produite même si le taux de valorisation de ces déchets est important.

4.3.2 Devenir des déchets collectés

La compétence traitement des déchets est déléguée à des prestataires privés. Ainsi les OM non compostables sont incinérées à l'usine d'incinération de Sausheim qui est gérée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Région Mulhousienne et les biodéchets collectés en porte-à-porte sont compostés sur la plate-forme de compostage d'Aspach-le-Haut qui est gérée par le SM4 (Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du secteur

4). Les autres déchets sont éliminés par des entreprises privées choisies sur appels d'offres et pouvant donc changées suite à la passation de nouveaux marchés publics.

Tableau 8 : Liste des prestataires de traitement (année 2016).

Matériaux collectés	Traitement		
	Nature	Société	Lieu
OM non compostables	Incinération avec valorisation énergétique	SIVOM	Sausheim (68)
OM compostables	Compostage Méthanisation	SM4 Agrivalor	Aspach-le-Haut (68) Ribeauvillé (68)
Gravats	Concassage, criblage et valorisation	Roellinger	Dietwiller (68)
Encombrants	Recyclage Incinération	ONYX-Est SIVOM	Ludres (54) Sausheim (68)
Déchets verts	Compostage	Roellinger Sundgau Compost	Dietwiller (68) Hirsingue (68)
Bois	Broyage puis valorisation	Roellinger	Dietwiller (68)
Métaux	Recyclage	Alsarec	Rosenu (68)
Matériaux recyclables	Tri et recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Papier	Recyclage	ONYX-Est	Sausheim (68)
Carton	Recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Verre	Recyclage	BSN	Gironcourt (88)
DEEE	Recyclage	Envie Haute-Alsace	Kingersheim (68)
Batteries	Recyclage	Alsadis	Cernay (68)
Plâtre	Broyage puis valorisation	Schroll	Pfastatt (68)
DDS	Traitement physico-chimique	Alsadis	Cernay (68)
Huile de vidange	Recyclage	Chimirec Est	Domjevin (54)
Bouteilles plastique	Recyclage	ONYX-Est	Sausheim (68)
Huile de cuisine	Valorisation	Tredi	Hombourg (68)
Néons et lampes	Recyclage	Valdelec	Colombey-les-Belles (54)
Piles	Recyclage	Eco-PHU	Strasbourg (67)
Textiles	Réemploi et recyclage	Le Relais	Wittenheim (68)
Huisseries	Recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Bacs usagés	Recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Pots horticoles	Recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Terre végétale	Compostage	Schroll	Pfastatt (68)
Capsules de café	Recyclage et compostage	Schroll	Pfastatt (68)
Bouchons en plastique	Recyclage	Schroll	Pfastatt (68)
Bouchons en liège	Compostage	Schroll	Pfastatt (68)

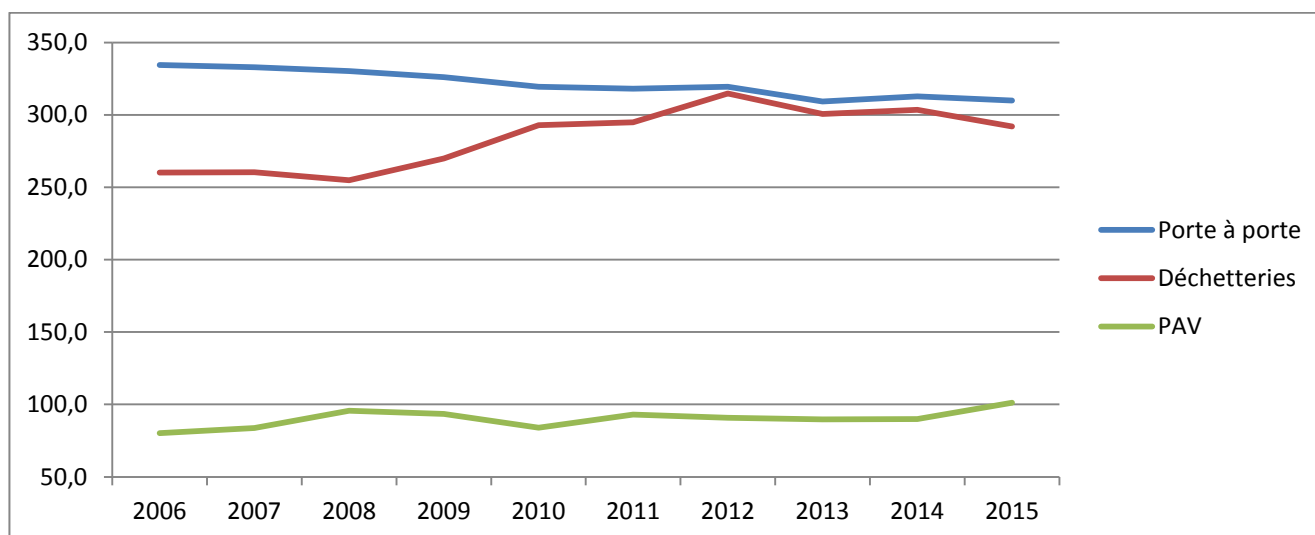
4.3.3 Evolution du gisement de déchets sur les 10 dernières années

Depuis 2006, les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant collectées en porte-à-porte diminuent légèrement d'année en année, avec une baisse plus prononcée de 2009 à 2010 puis de nouveau de 2012 à 2013. La baisse observée de 2009 à 2010 peut s'expliquer par le passage à la RIEOM sur l'ancien territoire de la CC de la Porte du Sundgau.

Les quantités de déchets collectées en déchetteries, quant à elles, augmentent régulièrement de 2008 à 2012 puis diminuent légèrement de 2012 à 2015. Le pic de production observé en 2012 est dû à une production anormalement haute de déchets verts (voir figure n°18 ci-après).

Les quantités de déchets recyclables collectés dans les PAV augmentent entre 2006 et 2008 et sont relativement stables depuis, proches de 100kg/hab, avec une légère baisse en 2010. On observe une augmentation en 2015 qui peut s'expliquer par le développement sur le territoire des bornes d'apport multi-matériaux qui permettent en plus de collecter les emballages métallique.

Figure 15 : Evolution de la quantité de déchets par habitant selon le mode de collecte.

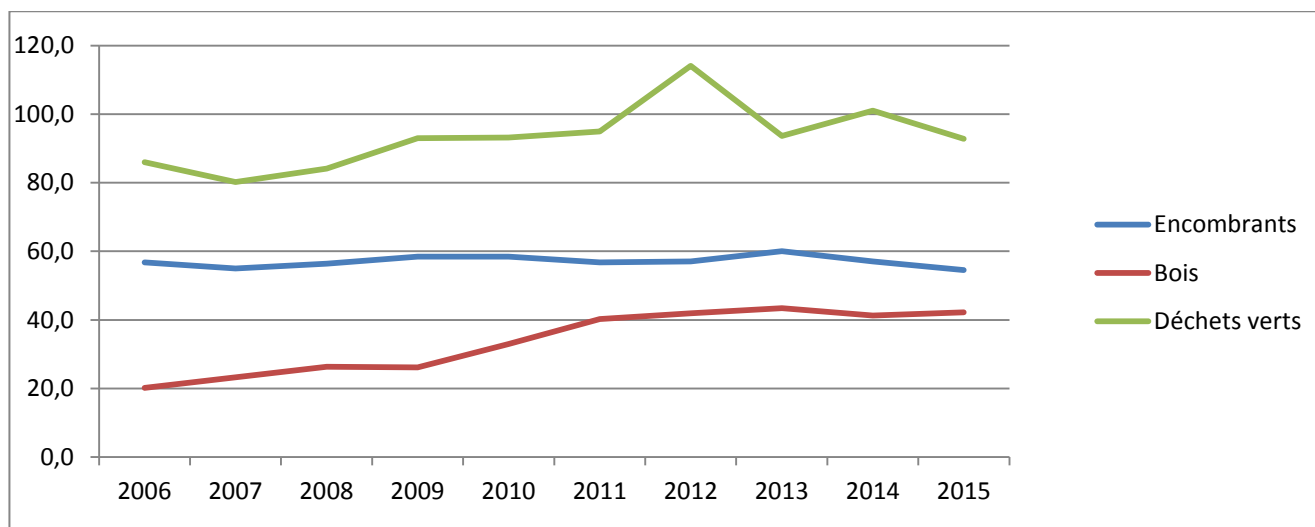


Concernant les principaux flux de déchets collectés en déchetteries (déchets verts, encombrants et bois), on peut voir sur la figure ci-après que la quantité d'encombrants par habitant est relativement stable jusqu'en 2013 puis diminue légèrement.

La quantité de bois collectée en déchetteries augmente de façon importante jusqu'en 2011 suite au développement de cette filière sur les différentes déchetteries puis se stabilise de 2011 à 2015 aux alentours de 40kg/hab.

Concernant le flux de déchets verts, on n'observe pas vraiment de tendance étant donné que la production de déchets verts est directement liée aux conditions climatiques et que ces conditions sont fluctuantes d'une année à l'autre. Le pic de production observé en 2012 est la conséquence d'une année particulièrement pluvieuse, propice à la croissance des végétaux.

Figure 16 : Evolution des trois principaux flux collectés en déchetterie en kg/hab (hors gravats).



4.4 - Bilan

L'organisation actuelle du service public de gestion des déchets ménagers fait ressortir plusieurs points importants en ce qui concerne le tri et la prévention des déchets.

Parmi les points positifs, on peut citer :

- La bonne performance de la collecte sélective qui atteint de bons ratios pour le verre et les multi-matériaux grâce à un système de collecte basée sur l'apport volontaire.
- Le faible taux de refus de tri (7% en moyenne sur 2016).
- La réduction du ratio d'OMR (en kg/hab) collecté en porte-à-porte depuis 2008.
- La mise en place d'une redevance spéciale sur le territoire de la CA3F qui a permis de réduire les déchets des artisans-commerçants et qui peut être un argument pour amener les artisans-commerçants à participer à des actions du PLP.
- La limitation du volume du bac en fonction du nombre de personne dans le foyer qui peut inciter à trier et, dans une moindre mesure, à réduire les déchets.
- La mise en place d'une RIEOM sur le territoire de la CC de la Porte du Sundgau.

Parmi les points à améliorer, on peut citer :

- La collecte des biodéchets en porte-à-porte sur le territoire de la CA3F qui s'apparente plus à une collecte des déchets verts et qui ne favorise pas la pratique du compostage à domicile.
- Les sites de déchets verts non contrôlés qui permettent l'apport de déchets professionnels.
- L'absence de filières de réemploi pour les encombrants et les meubles collectés en déchetteries.
- Le contrôle au niveau de l'accès en déchetteries (contrôle par macaron apposé sur le véhicule, voir aucun contrôle excepté pour les déchetteries de Michelbach-le-Haut et Leymen ou l'accès est contrôlé via un badge d'accès, et pas de limitation du nombre de passage).
- Le système de tarification (TEOM) qui n'incite pas au tri et à la réduction des déchets.

Suite à la création de Saint-Louis Agglomération, le service public de gestion des déchets ménagers va petit à petit s'harmoniser pour offrir le même service sur l'ensemble du territoire. Les premiers changements qui devraient intervenir dans les années à venir sont :

- La conteneurisation des communes de l'ancienne CC du Pays de Sierentz pour la collecte des OM ;
- L'harmonisation des déchetteries (déchets acceptés et accès) et la fin de l'accès aux professionnels (projet de création d'une déchetterie professionnelle privée). Une étude est prévue afin d'uniformiser l'accès aux déchetteries et leur fonctionnement ;
- La construction d'une nouvelle déchetterie sur le banc communal de Blotzheim où est prévu un espace broyage et un espace réemploi ;
- L'application de la TEOM sur l'ensemble du territoire.

5. ETAT INITIAL DE LA PREVENTION DES DECHETS

Cette partie vise à dépeindre la situation actuelle de la prévention des déchets sur l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération.

5.1 - Actions portées par la collectivité

Des actions de prévention ont déjà été menées par les CC des Trois Frontières, du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau avant qu'elles fusionnent pour former Saint-Louis Agglomération. Cette partie décrit les principales actions réalisées.

5.1.1 STOP PUB

La campagne nationale STOP PUB a été relayée par un grand nombre de communes membres de Saint-Louis Agglomération. Mais suite à l'arrêt de la diffusion des autocollants par l'Etat, les communes se sont retrouvées en rupture de stock. C'est pourquoi les CC des Trois Frontières et du Pays de Sierentz ont relancé l'opération en fournissant gratuitement aux communes les autocollants STOP PUB.

En 2015, le nombre de boîtes aux lettres équipées d'un STOP PUB sur le territoire de la CC des Trois Frontières a été évalué à 7 321 sur environ 25 705 boîtes aux lettres, soit un taux d'équipement de 28%. Sachant qu'environ 20% de la population française ne souhaite plus recevoir de publicités dans la boîte aux lettres, le taux d'équipement sur le territoire est déjà très bon.

Malgré la bonne connaissance du STOP PUB, certains usagers émettent des doutes par rapport à l'utilité de la démarche car l'autocollant n'est pas toujours respecté ou alors on retrouve des liasses de prospectus dans l'entrée des immeubles ou sur les boîtes aux lettres. Il serait donc nécessaire de travailler avec les annonceurs et les diffuseurs pour faire respecter le STOP PUB et limiter ces dérives.

5.1.2 Compostage individuel

Les CC des Trois Frontières, du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau ont toutes les trois fait la promotion du compostage à domicile en proposant à leurs administrés des composteurs en bois ou en plastique à des tarifs préférentiels. Environ 500 foyers ont fait l'acquisition d'un composteur auprès des services des collectivités. Mais la pratique du compostage individuel est bien plus développée puisque de nombreux foyers compostent leurs déchets en tas ou dans des composteurs de fabrication artisanale sans que leur nombre ne puisse être connu précisément.

La collecte des biodéchets en porte-à-porte sur le territoire de l'ancienne CC des Trois Frontières ne favorise pas la pratique du compostage à domicile, puisque les bacs mis à disposition sont souvent suffisamment grands pour accueillir les déchets du jardin en plus des biodéchets de la cuisine. La

pratique s'est donc perdue dans certains foyers qui trouvent la collecte en porte-à-porte plus pratique et moins contraignante que le compostage à domicile.

5.1.3 Compostage collectif

Un projet de compostage collectif a vu le jour au cours du 1^{er} semestre 2015 dans le cadre de l'implantation de jardins partagés au niveau d'un ensemble HLM de 120 logements à Saint-Louis. La plateforme de compostage installée au niveau des jardins partagés rencontre un réel succès. Les résidents peuvent directement jeter dans les composteurs les déchets des fruits et légumes produits sur leur parcelle et ensuite utiliser le compost pour enrichir le sol. Il y a donc un réel intérêt à pratiquer le compostage.

5.1.4 Opération broyage

La CC du Pays de Sierentz organise depuis plusieurs années des journées de broyage à destination des particuliers (3 à 4 journées par an). Ces opérations permettent de réduire la quantité de déchets verts apportée en déchetteries tout en sensibilisant les habitants à l'utilisation du broyat et au compostage. En 2015 et 2016, ces opérations ont permis de broyer environ 200 m³ de branchages.

5.1.5 Opération zéro phyto

En 2014 et 2016, la CC du Pays de Sierentz a organisé une journée de sensibilisation aux produits phytosanitaires. Une collecte exceptionnelle de produits phytosanitaires a été organisée en déchetterie accompagnée de conseils pour réduire l'utilisation de ces produits.

5.1.6 Jardinage au naturel

Depuis 2015, la CC de la Porte du Sundgau organise, en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne, des animations sur le thème du jardinage au naturel sur les sites de déchets verts de son territoire. En 2017, 4 animations sont prévues à Leymen, Hagenthal-le-Bas, Ranspach-le-Bas et Michelbach-le-Haut.

5.1.7 Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

En 2013, 2014 et 2015, la CC des Trois Frontières a participé activement à la SERD en organisant différentes animations sur son territoire :

- Chariots mini-maxi déchets dans les grandes surfaces
- Stand sur le gaspillage alimentaire
- Promotion du compostage à domicile
- Troc de livres à la médiathèque de Saint-Louis
- Sensibilisation des agents de la collectivité (diffusion de mails de sensibilisation et d'un questionnaire sur la réduction des déchets au travail)
- Récupération du pain non consommé dans les collèges
- Diffusion des autocollants STOP PUB
- Collecte de textiles en pied d'immeubles...

5.1.8 Sensibilisation des scolaires

Depuis l'année 2000, des animations scolaires sur le thème des déchets étaient réalisées gratuitement dans les écoles qui en faisaient la demande. Néanmoins, afin de rendre ces animations plus systématiques, un poste d'animatrice du tri a été créé en novembre 2012. Depuis, un programme d'animation est envoyé chaque année aux écoles situées sur le territoire de la CC des Trois Frontières. L'objectif des animations est de sensibiliser les enfants à l'importance du geste de tri et à la réduction des déchets à travers des jeux éducatifs et ludiques adaptés à l'âge des élèves.

Les différents sujets abordés pendant les animations (tri, collecte, recyclage et réduction des déchets) permettent aux élèves d'intégrer les consignes de tri, de découvrir le recyclage des matières, de prendre conscience de l'impact des déchets et de notre consommation sur l'environnement, d'adopter une attitude plus responsable au quotidien et de pouvoir sensibiliser leur entourage.

5.2 - Actions portées par d'autres acteurs du territoire

Les exemples mentionnés ici seront des relais et partenaires potentiels pour le PLP. Ils représentent des opportunités d'actions futures, ou des opportunités de valorisation de leurs actions pour développer les bonnes pratiques chez d'autres acteurs du territoire.

5.2.1 Charte qualité des commerçants du marché de Saint-Louis

La charte qualité des commerçants non sédentaires des marchés municipaux est un outil de développement qualitatif pour tous les commerçants du marché. La charte vise à renforcer l'image du marché et de ses acteurs ainsi qu'à redynamiser son attractivité par des actions reconnues par les consommateurs et s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement.

5.2.2 Animations nature

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de la Petite Camargue Alsacienne intervient régulièrement dans les écoles sur des problématiques liées aux déchets (tri et valorisation des déchets ménagers, compostage, lombricompostage, développement durable, consommation responsable...).

5.2.3 Démarche zéro phyto

Dans le but de protéger la qualité de l'eau de la nappe phréatique, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace encouragent les collectivités à diminuer, voire supprimer, l'utilisation des pesticides dans le traitement des voiries et des espaces verts. Pour signifier son engagement, chaque commune signe la charte régionale « Démarche zéro pesticide » qui comporte 3 niveaux de mise en œuvre :

- Le niveau 1 marque l'engagement dans la démarche « zéro pesticide » (communes de Landser et Ranspach-le-Bas).
- Le niveau 2 signifie une nette diminution (70%) des quantités de produits chimiques utilisés par la commune. Les communes d'Attenschwiller, Brinckheim, Blotzheim, Buschwiller, Folgensbourg, Geispitzen, Huningue, Michelbach-le-Haut, Saint-Louis, Sierentz et Village-Neuf se sont vu attribuer les 2 libellules.
- Le niveau 3 correspond à la suppression complète des pesticides et à la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes, la vocation de chaque espace et sa localisation. Les communes de Bartenheim, Hégenheim, Kappelen, Michelbach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Rosenau, Schlierbach, Uffheim, Wahlbach et Zaessingue se sont vu attribuer les 3 libellules ainsi que le lycée Jean Mermoz de Saint-Louis.

La suppression des pesticides permet de protéger la nappe phréatique et de préserver les milieux mais également de diminuer voire supprimer les déchets dangereux (emballages souillés, restes de produits...) associés à l'utilisation de pesticides.

5.2.4 Jeune Chambre Economique de Saint-Louis

La Jeune Chambre Economique de Saint-Louis développe régulièrement des projets sur le thème de l'environnement. En 2013, l'association a mis en place une collecte des instruments d'écriture usagés (stylos, feutres, surligneurs...) auprès des écoles et mairies de la CC des Trois Frontières et environs. Le matériel collecté est envoyé à TERRACYCLE qui les recycle. L'argent reçu en échange est reversé au programme Nothing But Nets pour l'achat de moustiquaires, qui seront distribuées aux populations touchées par la malaria. En 2016, deux projets en lien avec la réduction des déchets ont vu le jour. Le premier projet consiste à organiser des Repair Café sur le territoire et le second à lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants en diffusant des gourmets bag.

6. DONNEES DE REFERENCE ET POTENTIEL D'EVITEMENT

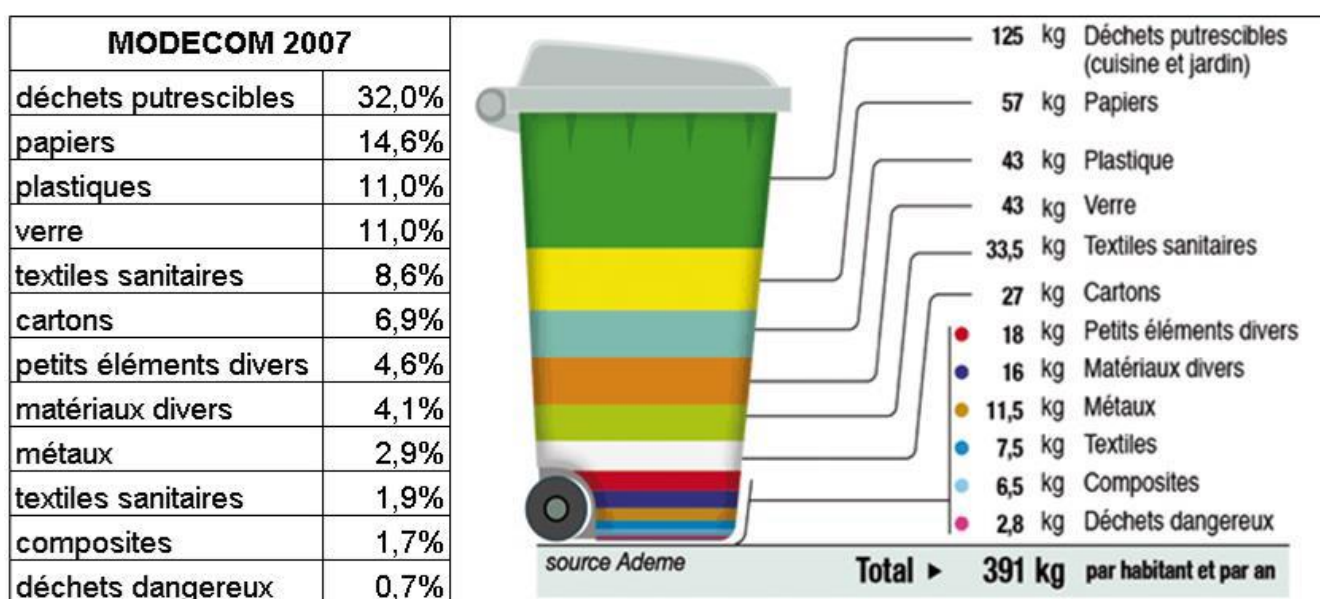
Dans cette partie, sont consignées différentes données chiffrées tirées de diverses études menées en France et en Europe concernant le potentiel d'évitement des déchets. L'objectif étant d'avoir des données de référence pour estimer l'impact des actions de prévention en termes de réduction des tonnages de déchets.

6.1 - L'étude MODECOM 2007

Le MODECOM est une étude de caractérisation du contenu des OMR. Cette étude a été menée en 1993 puis en 2007 sur 100 communes françaises sélectionnées selon une méthodologie garantissant une bonne représentativité. L'objectif est de donner une vision de la composition moyenne de la poubelle française. On notera qu'entre la campagne de caractérisation de 1993 et celle de 2007, on a pu constater une relative stabilité de la composition globale des déchets.

Les résultats de l'étude MODECOM 2007 sont consignés ci-après :

Figure 17 : La composition de la poubelle d'OMR (MODECOM 2007).



Parmi les faits marquants on soulignera notamment les points suivants :

- **22% des OMR collectées par le service public proviennent des déchets d'activités économiques.** A l'échelle nationale, cela représente 4,4 millions de tonnes en 2007.
- **39% du gisement d'OMR (env. 150 kg/hab/an) pourrait faire l'objet d'opérations de prévention** à travers le compostage, le stop pub, des campagnes anti-gaspillage, la limitation des impressions bureautiques ou la collecte sélective des déchets dangereux des ménages.
- **Près d'un tiers de la poubelle OMR (32%) est composé de déchets putrescibles** qui pourraient faire l'objet de compostage individuel.
- **Le gaspillage alimentaire représente 20 kg/hab/an dont 7 kg de produits encore emballés.**

6.2 - L'étude ACR+ « moins 100 kg de déchets par habitant »

L'Association des Cités et Régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) a réalisé en 2006 une étude européenne pour la réduction des déchets municipaux (OMR + collectes sélectives + déchetteries). En partant d'un gisement de 600 kg/hab/an de déchets municipaux, l'étude montre qu'à travers différents gestes de prévention sur 4 flux principaux de déchets, il existe un potentiel de réduction de l'ordre de 100 kg/hab/an.

Tableau 10 : Potentiels de réduction à travers différentes actions de prévention.

Actions sur les 4 flux	Gisement (kg/hab/an)	Potentiel de réduction (kg/hab/an)
1/ Déchets organiques	210	38
Promouvoir le compostage à la source (à domicile, de quartier, dans les espaces verts...)	180	30
Lutter contre le gaspillage alimentaire	30	8
2/ Déchets de papier	100	15
Agir contre la publicité et/ou la presse gratuite	20	5
Agir pour la dématérialisation (bureau et écoles)	80	10
3/ Emballages	150	25
Favoriser les produits consignés	35	12
Promouvoir l'eau du robinet	6	2
Développer les sacs réutilisables	2	1
Lutter contre les suremballages	107	10
4/ Encombrants et déchets divers	130	20
Promouvoir la réutilisation des vêtements	8	4
Promouvoir la réutilisation des meubles, EEE, jouets, encombrants divers	110	13
Lutter contre les achats superflus	12	3
Total	600	100

6.3 - Les opérations « foyers témoins »

Le principe d'une opération « foyers témoins » est de faire pratiquer des gestes de prévention à un échantillon de foyers volontaires sur un territoire et de mesurer l'impact de ces gestes sur la production de déchets de ces ménages. Les foyers volontaires pèsent leurs déchets avant et après l'application de gestes de prévention (quantitative et qualitative) choisis* parmi la liste suivante :

<ul style="list-style-type: none"> • Mieux choisir ses produits et emballages • Préférer les sacs réutilisables • « Stop pub » sur sa boîte aux lettres • Moins imprimer/imprimer recto-verso • Boire l'eau du robinet 	<ul style="list-style-type: none"> • Economiser les piles • Composter les déchets organiques • Choisir des produits éco-labellisés • Autres gestes alternatifs : privilégier les « fait-maison », cadeaux immatériels...
---	--

* tous les foyers n'ont pas choisi d'appliquer les mêmes gestes que dans cette liste.

Les résultats obtenus permettent ensuite de récolter des données réelles sur l'impact de tel ou tel geste, et de communiquer ensuite au reste des usagers du territoire sur la base concrète de ces chiffres. Les résultats fournis ici sont tirés de l'analyse d'un document ADEME de synthèse de 21 opérations « foyers témoins » menées sur le territoire national, rassemblant au total 361 foyers ayant appliqué des gestes de prévention sur des périodes allant de 3 à 6 mois.

Tableau 9 : Moyennes de réduction sur les opérations "foyers témoins".

Flux considéré	Réduction moyenne observée	Réduction moyenne observée (en %, par rapport au poids moyen mesuré sans actions de prévention)
OMR	- 33,8 kg/hab/an	- 33%
Collecte sélective	- 11 kg/hab/an	- 17%

Tableau 10 : Gestes identifiés comme ayant l'impact le plus fort.

Geste considéré	Réduction moyenne observée	Fréquence d'observation (geste identifié comme le plus impactant à x reprises sur les 21 collectivités considérées)
Compostage	- 38,8 kg/hab/an	14 fois sur 21 collectivités
STOP PUB	- 17,8 kg/hab/an	18 fois sur 21 collectivités
Consommation eau du robinet	- 10,3 kg/hab/an (26 bouteilles/pers./mois)	1 fois sur 21 collectivités

Remarque : Ces chiffres sont intéressants car issus de l'analyse de 21 opérations foyers témoins sur des territoires variés. Pour autant, ils ne sont pas à considérer comme une information absolue mais plus comme une bonne indication complémentaire. En effet, les foyers volontaires sont généralement déjà sensibilisés autant à la prévention qu'au tri des déchets. Cela est d'ailleurs illustré par leur moyenne de production d'OMR : autour de 100kg/hab/an (soit plus de trois fois moindre à la moyenne nationale). Cette production est très faible, même en considérant la non-prise en compte des déchets d'activités économiques (puisque les déchets sont pesés directement chez l'utilisateur). Il convient donc de considérer ces chiffres avec un minimum de réserve.

6.4 - Les données de l'ADEME

L'ADEME a créé un site internet dédié à la prévention des déchets : www.reduisonsnosdechets.fr. Ce site internet contient de nombreuses informations relatives à la prévention des déchets, à destination des acteurs publics, privés ainsi que des usagers. On y trouve notamment des exemples de gestes de prévention ainsi que leur impact potentiel sur la production de déchets, issu des données ADEME.

Tableau 11 : Quelques gestes et leur potentiel d'évitement.

Geste de prévention	Potentiel d'évitement
Je limite mes emballages	26 kg/hab/an
J'utilise des écorecharges	1 kg/hab/an
Je fais du compost	40 kg/hab/an
Je limite mes impressions	6 kg/hab/an
Je mets un STOP PUB	15 kg/hab/an
Je donne, je vends	13 kg/hab/an
J'utilise un cabas	2 kg/hab/an
J'achète à la coupe	2 kg/hab/an
Stopper le gaspillage alimentaire	20 kg/hab/an (dont 7 kg/hab/an de produits encore emballés)

De plus, l'ADEME a mené en 2007 une étude comparative de plusieurs chariots de courses qui a permis de montrer qu'en appliquant des gestes de consommation responsable lors de ses achats au supermarché, on pouvait non seulement réduire la quantité de déchets produits, mais également réaliser d'importantes économies. Cette étude fournit donc un argument de poids pour convaincre les consommateurs de changer leur comportement d'achat.

Le principe de l'étude est de comparer trois chariots de courses, contenant des produits équivalents sous des conditionnements ou emballages plus ou moins générateurs de déchets :

- **Un chariot mini-déchets** regroupant les produits générant peu de déchets (sans emballages, réutilisables, en grand conditionnement, en éco-recharge, avec emballage léger et recyclable)
- **Un chariot maxi-déchets** regroupant les mêmes produits mais sous des conditionnements plus générateurs de déchets (portions individuelles, usage unique, suremballage, etc...)
- **Un chariot de référence** de même contenu, mais avec les produits dits « leaders » qui sont les plus achetés par les français (marque, contenance).

Les chariots ont été élaborés en comparant 150 produits parmi les plus représentatifs de la consommation moyenne courante des français. Deux types de foyers ont par ailleurs été considérés, et pour ces deux types de foyers les trois chariots ont été constitués :

- 3 chariots (mini, maxi et référence) pour un foyer de 4 personnes
- 3 chariots (mini, maxi et référence) pour un foyer d'une personne

Tableau 12 : Exemple de chariot maxi/mini déchets.

Chariot maxi-déchets	Chariot mini-déchets
Essuie-tout ménager	Torchon en tissu
Sauce en petit flacon	Sauce en grand flacon
Vinaigre ou huile en petite bouteille	Vinaigre ou huile en grande bouteille
Aliments pour animaux en dose individuelle	Aliments pour animaux en grand conditionnement
Eau plate en bouteille	Pas d'achat (eau du robinet)
Crème dessert en pot individuel	Crème dessert en grand pot
Petite conserve	Grande conserve
Mouchoirs en papier	Mouchoir en tissu

Le principe est que chaque geste compte. Si je ne souhaite pas remplacer mes mouchoirs en papier par des mouchoirs en tissu, je privilégie les grandes boites plutôt que les petits paquets, etc. Les résultats, ramenés à une personne, sont très proches pour le foyer d'une personne et pour celui de quatre personnes.

Tableau 13 : Résultats de l'étude "chariots comparatifs".

Type de chariot	Masse de déchets générés après consommation	Part des déchets sur la masse totale des produits
Chariot mini-déchets	50 kg/an/pers.	10% de déchets
Chariot de référence	83 kg/an/pers.	-
Chariot maxi-déchets	100 kg/an/pers.	17% de déchets

Le chariot maxi-déchets produit ainsi le double de déchets par rapport au chariot mini-déchets. Par ailleurs :

- le potentiel de réduction d'un chariot mini-déchets par rapport à la situation actuelle de référence est de **33 kg/hab/an**.
- les chariots mini-déchets sont moins coûteux que les chariots maxi-déchets avec des économies possibles de :
 - 73 €/mois pour un ménage d'une personne
 - 167 €/mois pour une famille de 4 personnes

La différence de déchets entre les chariots mini/maxi vient à la fois des emballages présents en plus ou moins grande quantité mais aussi de la présence de produits jetables qui se retrouvent à la poubelle après usage (ex : rasoirs jetables, stylos non rechargeables, filtres à café en papier, etc...)

6.5 - Evaluation du potentiel d'évitement théorique

Sur la base des données présentées dans les paragraphes précédents, il est possible d'évaluer un potentiel de réduction des déchets. Insistons sur le fait qu'il s'agit d'un calcul théorique sur la base de nombreuses hypothèses issues des différentes études citées précédemment. Les projections données ci-après sont donc à considérer avec un minimum de réserve.

Les résultats du calcul présentés ici ont essentiellement pour but :

- d'illustrer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs locaux de réduction des déchets
- d'identifier les actions de prévention dont l'impact potentiel est le plus important
- de fournir des ordres de grandeur en termes de tonnages globaux.

Les hypothèses possibles de calcul étant nombreuses, le choix retenu ici est de présenter un calcul permettant d'atteindre l'objectif de réduction de 10% des DMA d'ici à 2020, **il s'agit donc d'une estimation de l'effort minimum à produire à l'échelle de la collectivité.**

Remarque : Le tableau suivant estime les tonnages de déchets pouvant être détournés grâce aux actions de prévention mises en place par la collectivité. Les chiffres annoncés ne tiennent donc pas compte des actions mises en place au niveau régional et national (Grenelle de l'Environnement, PNPD 2014-2020, campagnes de sensibilisation de l'ADEME, etc...).

Données nécessaires à la compréhension du tableau :

- on considère qu'un foyer est composé de 2,3 personnes (source INSEE 2013) ;
- on estime qu'une plate-forme de compostage collective couvre 10 foyers ;
- le nombre de logements est de 36 919 (source INSEE 2013) dont 20 655 maisons ;
- la population est de 78 351 habitants (INSEE, 2014).

Figure 18 : ensemble des actions et des objectifs de réalisation nécessaires pour arriver à une réduction de déchets de 69 kg/hab en 2020 (par rapport aux tonnages collectés en 2016).

Gisements	Actions	Tonnages concernés (en 2016)	Potentiel de réduction	Hypothèse de mise en œuvre pour la fin du programme (2020)	Mode de calcul de l'évitement	Potentiel d'évitement		
						kg/an	kg/hab/an	
Biodéchets	Vente de composteurs et lombricomposteurs		50 kg/hab/an	2 300 foyers supplémentaires en maison individuelle pratiquent le compostage	Nombre de nouveaux foyers équipés x 2,3 x 50 kg/hab/an (étude ADEME)	264500	3,37	
	Installation de composteurs collectifs (plateformes collectives)	12 292	40 kg/hab/an	15 sites équipés soit 150 foyers	Nombre de foyers équipés x 2,3 x 40 kg/hab/an (étude ADEME)	13800	0,18	
	Lutte contre le gaspillage alimentaire		20 kg/hab/an	15% des foyers qui réduisent le gaspillage alimentaire de moitié	Nombre de foyers x 2,3 x 20 kg/hab/an x 0,5 (étude ADEME)	127370	1,63	
	Broyage des déchets verts			20% du tonnage des déchets verts détourné	Pesée	2458400	31,38	
	Gestion autonome des biodéchets	620		Réduction de 15% des biodéchets des collectivités	Litrage des bacs verts facturés aux mairies	93000	1,2	
Bouteilles plastique	Promouvoir l'eau du robinet		2 kg/hab/an	10% des foyers qui boivent l'eau du robinet	Nombre de nouveaux foyers x 2,3 x 2 kg/hab/an	16974	0,22	
Emballages	Lutte contre le suremballage		26 kg/hab/an	15% des foyers qui limitent les emballages	Nombre de nouveaux foyers x 2,3 x 26 kg/hab/an (étude ADEME)	331163	4,23	
	Promouvoir la réutilisation des textiles		4 kg/hab/an	10% des foyers donnent leurs vêtements usagers	Nombre de nouveaux foyers x 2,3 x 4 kg/hab/an (donnée du Relais)	33966	0,43	
Textiles	Installation supplémentaire de bornes de collecte			Installation de 30 bornes supplémentaires	Moyenne de 4,21 t par borne (donnée du Relais)	126300	1,61	
	Promouvoir le réemploi	4 414		20% du gisement des encombrants qui retrouve une 2ème vie		882800	11,27	
Encombrants	Promouvoir le STOP PUB		30 kg/foyer/an	15% de BAL supplémentaires équipées	Nombre de nouvelle BAL équipée x 30 kg/foyer/an (étude ADEME)	166135	2,12	
	Réduire l'utilisation du papier dans les collectivités		60 kg/employé/an	Réduction de 30% de la consommation de papier bureautique	Nombre d'employés administratif (230 estime) x 60 kg/employé/an x 0,3 (étude ADEME)	4140	0,05	
Papier	Sensibiliser les professionnels	2 685		Réduction de 5% des déchets assimilés des professionnels		134250	1,71	
	Accompagner les éco événements	48 309		Réduction de 0,05% du gisement global de DMA		24155	0,31	
OMR	Promouvoir les couches lavables		250 kg/enfant/an	20 enfants de moins de 3 ans équipés en couches lavables	Nombre d'enfants x 250 kg/enfant/an (étude ADEME)	5000	0,06	
	Communication générale	48 309		Réduction de 1,5% du gisement global de DMA		724635	9,25	
Ensemble des déchets						5406588	69,02	
TOTAL								

7. RELAIS ET PARTENAIRES POTENTIELS DU PLP

Le présent chapitre propose un référencement de partenaires/relais potentiels pour relayer et renforcer les messages et les actions de prévention.

Avant de les référencer, il convient de définir les termes de « relais » et de « partenaires » :

- Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions d'un PLP sans un accord formel avec la collectivité porteuse de l'action, et sans rémunération dans le cadre du PLP.
- Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi, un partenaire est un organisme, ou une personne, qui participe à la réalisation d'une action et sans lequel l'action ne pourrait pas se réaliser. En fonction des ressources apportées, le partenariat peut être financier, technique, humain et/ou matériel.

Remarque : la liste qui suit n'est pas exhaustive et est amenée à être complétée au cours de l'avancement du PLP.

Les acteurs institutionnels :

- ADEME,
- Région Grand Est,
- chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce) et corporations,
- éco-organismes,
- communes membres...

L'Inspection Académique est un acteur incontournable dans les actions ciblées pour les scolaires. Madame Isabelle SCHAEFFER doit en effet être consultée pour tous projets dans les établissements scolaires.

Les 40 **communes membres** de Saint-Louis Agglomération sont des relais indispensables pour diffuser les actions du PLP. Tous les services sont partenaires : services espaces verts, petite enfance, administratifs, communication...

Les **services internes** de Saint-Louis Agglomération devront également être mobilisés et consultés, notamment les services patrimoine et aménagement du territoire (PCET, Plan local de l'habitat), le RAM, l'administration générale...

Les acteurs socio-économiques du territoire :

- grande distribution, petit commerce et commerce non sédentaire,
- jardineries,
- secteur agricole (circuits courts),
- l'économie sociale et solidaire ,
- les entreprises
- les établissements et services d'aide par le travail...

Structure	Activité	Commune	Contact
RHENAMAP	Distribution de produits locaux	Huningue	
AFAPEI	Sous-traitance, mise à disposition de personnel, espaces verts	Bartenheim	M. Christian BERNARDIN
Ludo Services	Mise à disposition de personnel	Saint-Louis	

Envie68	Location de gobelets réutilisables	Mulhouse	M. Hugues DUMONT
Relais EST	Collecte et réemploi des TLC	Wittenheim	Mme Céline SCHWARTZ

Le Relais est aujourd'hui le premier opérateur de collecte et de valorisation de TLC en France. L'implantation d'un point d'apport volontaire TLC pour 1 500 habitants permet de collecter plus de 6 kg/hab/an de TLC. Un atout indéniable pour atteindre l'objectif de réduction du PLP. De plus, le Relais Est peut être un partenaire de choix pour organiser des collectes ponctuels auprès d'un public ciblé (installation et animation d'un stand d'information, promotion du réemploi et du recyclage des textiles,...)

Les **ESAT** proposent des activités variées. Les collectivités font actuellement appel à ces structures pour de la distribution de documentation dans les boîtes aux lettres, pour l'entretien des espaces verts, pour des prestations de blanchisserie...

Ludo Services est une association intermédiaire d'insertion professionnelle à but non lucratif, créé en 1995, par la volonté commune des villes de Huningue et de Saint-Louis. L'association a pour objet de mettre à disposition du personnel pour les particuliers, associations, entreprises, collectivités, commerçants et syndicats.

Les acteurs associatifs :

- association de protection de l'environnement,
- association de consommateurs,
- association de sport,
- association de quartiers...

Structure	Activité	Commune	Contact
Petite Camargue Alsacienne	Sensibilisation, initiation et formation à l'environnement et au patrimoine naturel	Saint-Louis	M. Philippe KNIBIELY
CINE	Initiation à la nature et à l'environnement	Saint-Louis	Mme Marie-Claire FUCHS
L'assoce Verte	Conservation et mise en valeur de la nature et du cadre de vie	Bartenheim	M. Nicolas MINERY
Association de jardins familiaux		Saint-Louis Huningue	M. Bertrand MATHIS M. Marc BAUMANN
Les jardins de Francette	Association d'habitants des jardins partagés	Saint-Louis	M. Jean-Pierre SCHWEITZER
Association Synergy 1+1=3	Promouvoir le développement durable, l'écologie et l'agriculture biologique	Hégenheim	M. Bertrand GRESLIER
Papy bricoleur	Réparation et réemploi	Sierentz	
Jeune Chambre Economique	Commission de travail autour de la prévention et du recyclage des déchets	Saint-Louis	Mme Aurore MAIRE
Chambre de consommation d'Alsace	Promouvoir et réaliser tous moyens d'action destinés à informer, former et défendre les consommateurs	Mulhouse	Mme Laurence LOEGEL

UFC Que Choisir 68	Association de consommateurs	Colmar	
CLCV Alsace	Aider, soutenir, accompagner les adhérents dans les domaines de la consommation et de l'environnement	Mulhouse	
DIC	Défense et Information du Consommateur	Huningue	Mme Huguette LE DAIN
Les vitrines de Saint-Louis	Association des artisans et commerçants	Saint-Louis	M. Fabrice RENNER
Les enseignes de Huningue	Association des artisans et commerçants	Huningue	M. Mathieu FRIES
ARCOBA	Association des artisans et commerçants	Bartenheim	M. Arsène TSCHILL
La Beaubourgeoise	Association des artisans et commerçants	Blotzheim	M. Christophe RITTER
L'AR&CO	Association des artisans et commerçants	Hégenheim	Mme Anaïs WOEHREL
Reg'Yo	Fédération des associations d'artisans-commerçants des Trois Frontières		M. Olivier BOULE
Commerces de Sierentz	Association des artisans et commerçants	Sierentz	
Office du tourisme	Regroupe les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie ainsi que les professionnels du tourisme	Village-Neuf	M. Eric LEFEBVRE
Les Emplettes	Epicerie sociale	Saint-Louis	M. Thierry DECORDE
Les Colibris	Projet de création d'un jardin pour tous	Kembs	Mme Sabine JAUGUIN

Des associations de **jardins familiaux** existent à Saint-Louis et Huningue. Elles peuvent servir de relais pour les actions en faveur du compostage domestique et du jardinage au naturel. L'association le jardin du cheminot s'est donnée pour vocation d'insuffler à ses adhérents le goût de la nature et de l'environnement, le sens de l'amitié et de la solidarité en créant ses propres centres de jardins familiaux et collectifs.

L'**épicerie sociale** Les Emplettes de Saint-Louis a été fondée en 2010 et compte 18 bénévoles. Elle sert 300 bénéficiaires qui sont suivis par une assistante sociale. Des ateliers cuisine sont organisés et rassemblent 8-10 personnes une à deux fois par mois pour apprendre à cuisiner les restes ou des produits inhabituels.

Les **associations de quartiers** et les **bailleurs sociaux** (Saint-Louis Habitat, Habitat de Haute Alsace, DOMIAL) peuvent être un bon relais de communication en particulier pour les zones d'habitations verticales.

Les **associations caritatives** sont rarement associées aux actions des services de gestion des déchets des collectivités. Cependant, par leurs actions de terrain, elles connaissent bien la population et peuvent être des partenaires intéressants dans le cadre du PLP.

Associations caritatives	Commune	Contact
La Croix Rouge Française	Huningue	M. DIETSCHIN
La Croix Rouge Française	Village-Neuf	M. Bertrand RITTER
Les restos du cœur	Saint-Louis	M. Jean-Pierre BEDEZ
Caritas	Saint-Louis	M. Marie-Thérèse BERDILLON
Saint-Vincent de Paul	Saint-Louis	Mme Françoise FERNANDEZ
Terre des hommes Alsace	Saint-Louis	Mme Liliane GSCHWIND

Le secteur éducatif :

L'éducation au développement durable est devenue une matière obligatoire enseignée en primaire, collège et lycée. Le territoire de Saint-Louis Agglomération compte 42 écoles primaires, 7 collèges et 1 lycée.

Ces relais de choix devront être mobilisés dans le cadre du PLP afin de transmettre aux enfants les messages de la prévention et toucher de la même façon les parents d'élèves.

Les manifestations :

Liste des grandes manifestations nationales pouvant donner lieu à des actions de prévention :

- Journée mondiale de l'eau : 22 mars
- Semaine du Développement Durable : avril
- Tournée des DEEEglingués : avril
- Semaine du compostage : avril
- Opération Haut-Rhin propre : mars-avril
- Journée mondiale de l'environnement : 5 juin
- Journée du Patrimoine : 20 septembre
- SERD : novembre
- Journée mondiale du recyclage : 15 novembre
- Journée contre le gaspillage alimentaire : 19 novembre

Afin de mobiliser les partenaires potentiels du PLP, Saint-Louis Agglomération lancera des appels à projets à destination des associations du territoire dans le but d'aider au développement d'opération de réduction des déchets à travers l'octroi de subventions d'un montant maximal de 1 500€ par association. Il est prévu de réaliser 3 appels à projets d'une durée de validité de 2 ans afin de couvrir toute la période de mise en œuvre du PLP.

8. BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTION

Cette partie sert de transition entre le diagnostic du territoire et le programme d’action qui en découle.

8.1 - Synthèse du diagnostic territorial : forces et faiblesses du territoire

La grille « AFOM » (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) permet de synthétiser le diagnostic en dressant l’inventaire des principaux atouts et faiblesses internes à Saint-Louis Agglomération pour la mise en place de la politique de prévention des déchets, mais aussi, les opportunités et menaces externes au territoire.

Tableau 14 : Grille AFOM du territoire.

Facteurs internes	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention déjà initiées - Promotion du compostage à domicile depuis 2009 - Intervention sur le thème des déchets déjà en place dans les établissements scolaires - Présence sur le territoire d’un maître composteur - Redevance incitative sur l’ex CC de la Porte du Sundgau - Contraintes budgétaires liées à la nécessité de stabiliser les dépenses de fonctionnement
	Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de sensibiliser la population en habitat vertical et collectif - Des ménages aisés qui ont tendance à surconsommer (gaspillage alimentaire, encombrants, DEEE...) - Absence de lien entre la production de déchets et le coût du service - Absence de ressourcerie/recyclerie sur le territoire - Peu de partenaires mobilisés et de partenariats en cours - Positionnement frontalier impliquant des apports extérieurs de déchets
Facteurs externes	Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs et des démarches allant dans le même sens : GERPLAN, labellisation Cit’Ergie, PCET... - Réseaux locaux et rencontres organisées par l’ADEME et la région - Campagne nationale de l’ADEME « Réduisons nos déchets ça déborde » - Evolutions réglementaires en perspective (tarification incitative, nouvelles REP, économie circulaire, transition énergétique...) - Contexte économique limitant la consommation
	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Brouillage du message par la multiplication des programmes locaux et des campagnes de communication - Confusion avec le tri des déchets - Rythme de vie qui s’accélère, favorisant l’impermeabilité aux messages et aux changements de comportement - Un désintérêt croissant de la population pour les problématiques environnementales

Points clés du diagnostic territorial :

- les revenus des ménages étant plus élevés que la valeur moyenne du département, les discours sur la prévention des déchets ne devront pas se limiter aux économies pouvant être réalisés ;
- projet de construction d'une nouvelle déchetterie qui permettra d'étudier la possibilité de développer le réemploi et le broyage des déchets verts ;
- l'application de la TEOM sur l'ensemble du territoire ne favorise pas les bons comportements et les gestes vertueux ;
- l'éco-exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes est à renforcer. Des actions ont déjà été entreprises par Saint-Louis Agglomération et le renforcement des relations avec les communes ainsi que la coordination et l'animation de mutualisation de bonnes pratiques au niveau infra-communal est souhaitable pour mobiliser et mettre en avant le « bon exemple ».

8.2 - Présentation du programme d'action

L'ensemble des considérations précédentes permet de construire un programme d'actions dont l'objectif est de proposer des réponses autant aux problématiques qu'aux opportunités relevées sur le territoire.

L'objectif prioritaire du programme d'action est de réduire de 10% la quantité de DMA produite d'ici 2020, soit une réduction de 61,8 kg par habitant par rapport à 2010. Pour atteindre cet objectif, différentes actions devront être réalisées et des objectifs ambitieux doivent être définis. Chaque action devra être décrite dans une fiche action détaillée (contexte, objectif, réalisation, responsable, partenaires, moyens techniques et financiers, indicateurs de suivi et d'objectifs, calendrier de réalisation et résultats envisagés).

Le programme d'action est présenté dans la deuxième partie de ce rapport. Il s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- éco-exemplarité ;
- sensibilisation du public ;
- gestion des biodéchets ;
- réemploi/réutilisation.

PARTIE 2 : **LE PROGRAMME D'ACTION**

1. PRESENTATION DES ACTIONS

1.1 - Eco-exemplarité des collectivités (AXE I)

L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites auprès des collectivités, visant à réduire les quantités de déchets produites ; il peut s'agir d'actions internes à la collectivité en charge du PLP ou à destination de ses communes membres.

Enjeux et objectifs :

L'éco-exemplarité doit permettre la sensibilisation des agents des collectivités à travers l'adoption de nouvelles pratiques et la réduction des quantités de déchets produites par la collectivité au sens large. Mais au-delà de contribuer à la réduction des déchets, les actions éco-exemplaires permettent aux collectivités de tester les gestes de prévention qu'elles vont ensuite prescrire à leur population. Leur expérience leur permet de communiquer sur leurs résultats, de gagner en légitimité et d'identifier de nouvelles pistes d'actions, voir de nouveaux acteurs pour étendre leur action. En plus de l'image que la collectivité véhicule, l'éco-exemplarité permet également de réaliser des économies financières.

Tableau 15 : Description des actions de la thématique "éco-exemplarité".

N°	Action	Descriptif
I.1	Diminution des consommables dans les services	Réduction de l'utilisation de papier et de vaisselle jetable
I.2	Mise en place d'une procédure d'achats responsables	Privilégier les produits réutilisables, rechargeables, recyclés ou recyclables
I.3	Prévention et gestion des biodéchets	Mutualisation d'un broyeur entre collectivité, compostage dans les cimetières, gestion autonome des déchets verts
I.4	Accompagnement des éco événements	Service de location de vaisselles réutilisables, collation pauvre en déchets

1.2 - Sensibilisation du public (AXE II)

Enjeux et objectifs :

La prévention des déchets implique des changements de comportement qui nécessitent de communiquer et de sensibiliser les différents publics. Pour ce faire, des actions de communications devront être réalisées. L'impact de ces actions de communication ne pourra peut-être pas être mesuré directement en termes de réduction de déchets mais elles encourageront le changement de comportement.

La communication devra tenir compte des caractéristiques de la population et être adaptée aux publics cibles, tout en étant exemplaire et pauvre en déchet !

Tableau 16 : Description des actions de la thématique "sensibilisation du public".

N°	Action	Descriptif
II.1	Communication générale	Création d'un onglet prévention sur le site internet, d'un volet prévention dans le guide du tri et dans le magazine intercommunal, campagne de communication
II.2	Sensibilisation des scolaires	Intervention pédagogique dans les écoles et établissements périscolaires
II.3	Sensibilisation des assistantes maternelles	Atelier fabrication de produits ménagers naturels, articles dans le bulletin d'information
II.4	Promotion du STOP-PUB	Impression et diffusion des autocollants
II.5	Devenir un éco consommateur	Animation chariot mini/maxi déchets, diffusion d'un carnet de course achats malins
II.6	Sensibilisation des professionnels	Groupe de travail, diagnostic déchets, charte d'engagement
II.7	Promotion de l'eau du robinet	Distribution de cruches, communication sur les bienfaits de l'eau du robinet
II.8	Promotion des couches lavables	Présentation des couches lavables aux membres du RAM, promotion auprès des crèches et des maisons de retraite, subvention à l'achat

1.3 - Gestion des biodéchets (AXE III)

Le terme biodéchets regroupe les déchets organiques de jardins ou d'espaces verts, les déchets alimentaires des ménages, de la restauration, des commerces ; et les déchets similaires provenant des usines de transformation des denrées alimentaires.

Enjeux et objectifs :

Il s'agit des actions visant à développer la prévention et la gestion locale des déchets organiques : compostage individuel et collectif, broyage, jardinage au naturel ou pauvre en déchet.

La gestion de proximité des biodéchets présente plusieurs avantages :

- réduit la part de biodéchets présents dans les OMR ;
- réduit la quantité de biodéchets collectés en porte-à-porte et en déchetteries ;
- conduit à un changement progressif des comportements individuels et collectifs ;
- permet la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires par l'adoption de méthodes naturelles de jardinage.

Tableau 17 : Description des actions de la thématique "gestion des biodéchets".

N°	Action	Descriptif
III.1	Promotion du compostage individuel	Vente de composteurs et lombricomposteurs, atelier pratique sur le compostage, distribution de compost, création d'un forum d'échanges et d'un site de démonstration
III.2	Promotion du compostage partagé	Création de sites de compostage en pied d'immeuble, dans les jardins familiaux, dans les espaces verts publics...
III.3	Broyage des déchets verts	Mutualisation d'un broyeur, broyage en déchetterie
III.4	Jardinage au naturel	Ateliers et conseils, diffusion du guide des bonnes pratiques au jardin
III.5	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Action de sensibilisation dans les cantines scolaires et sites de restauration collective, envers le grand public, diffusion de « gourmet bag »

1.4 - Réemploi et réutilisation (AXE IV)

Les actions menées dans cette thématique visent à promouvoir le réemploi, la réparation, la récupération pour réutilisation et le développement des recycleries/ressourceries®.

Le terme « Ressourcerie® » est une marque déposée. La Ressourcerie® met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, déchet industriel banal...), qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation, puis par recyclage.

Le terme « recyclerie » quand à lui est employé de façon générique. La recyclerie est un centre qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets). Ils feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation afin de retrouver leur statut de produits.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des objets et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

Le réemploi désigne, dans le domaine de la gestion des déchets, les systèmes ou filières permettant de réemployer un objet (pour l'usage pour lequel il était initialement prévu ou pour un autre usage). Le réemploi peut également être une remise en circuit d'objets en parfait état ne nécessitant aucune action particulière.

La réutilisation, au contraire, nécessite souvent une phase de réparation ou de préparation. La réutilisation est facilitée par l'existence de réseaux de collecte, de remise en état, ou mise en sécurité, puis mise en circulation de dons, rachats ou produits à injecter dans le marché de l'occasion ou issu de celui-ci.

Les avantages du réemploi sont multiples :

- S'équiper à moindre frais ;
- Diminuer l'empreinte écologique d'une activité ;
- Economiser des ressources naturelles ;
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants générés par l'élimination d'un produit en fin de vie ;
- Créer et entretenir des emplois et filières locales ;
- Favoriser une économie circulaire valorisant et optimisant le recyclage ;
- Limiter le gaspillage.

Tableau 18 : Description des actions de la thématique "réemploi/réutilisation".

N°	Action	Descriptif
IV.1	Création d'une recyclerie	Etude de faisabilité
IV.2	Développement de la collecte du textile	Installation de nouvelles bornes, communication sur les objets acceptés
IV.3	Promotion du réemploi	Atelier réparation, collecte spéciale réemploi en déchetterie, journées d'échanges

2. SYNTHESE DU PROGRAMME

L'animation d'un PLP nécessite un fort investissement en termes de moyens humains et financiers. Il est donc capital de l'identifier au mieux afin d'assurer la faisabilité des actions engagées.

Le planning et le budget présentés ci-après ont été définis à partir du contenu prévisionnel de chaque action. Néanmoins le plan d'action est un outil dynamique et adaptable en fonction des résultats obtenus chaque année. Des adaptations du contenu des actions pourront donc avoir lieu afin d'augmenter l'efficacité de celles-ci. Ces modifications pourront ainsi entraîner des **misés à jour du planning et du budget**.

Le planning programme sur les 6 années du PLP, les différentes étapes pour la mise en œuvre de chaque action.

2.1 - Les indicateurs du PLP

Afin de suivre l'avancé et le bon déroulement du PLP, il est nécessaire de définir des indicateurs (de moyens, de réalisation, de participation et d'impact) qui permettront d'avoir une vision globale de l'activité de prévention et de ses impacts, mais également de mesurer et suivre l'évolution des actions dans le temps, de les évaluer, et par conséquent de bien définir les objectifs opérationnels. Ces indicateurs sont définis pour chaque action et complétés dans les fiches actions (regroupées dans un document spécifique).

L'analyse des indicateurs peut aussi permettre de convaincre et de motiver les financeurs et les partenaires du PLP.

Les indicateurs d'activités permettent de suivre les moyens alloués aux actions et leur état d'avancement. On distingue les indicateurs de moyens (montants financiers, temps mobilisé...) et les indicateurs de réalisation pour évaluer l'état d'avancement de l'action (relais contactés, outils diffusés...).

Les indicateurs d'impacts permettent d'estimer les résultats produits par les actions. On discerne les indicateurs de participation (nombre de personnes déclarant avoir mis en place une alternative), c'est un indicateur de changement de comportements, et les indicateurs de quantités évitées.

A noter que des facteurs extérieurs et indépendants du PLP peuvent par ailleurs affecter les gisements de déchets et par conséquent avoir des répercussions sur les objectifs de réduction des déchets. Ces facteurs externes, sont principalement liés aux caractéristiques du territoire comme par exemple le niveau d'activités économiques, l'évolution de la démographie, mais également les variations météorologiques, ou encore l'évolution interne du service public de gestion des déchets ménagers ou de la collectivité. L'**annexe 4** présente quelques facteurs externes pouvant affecter les quantités de DMA.

2.1.1 Indicateurs et objectifs globaux du programme

Libellé de l'indicateur		Prévisions					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateurs et objectifs d'activités	Dépenses annuelles d'animation (moyens humains internes)	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
	Dépenses annuelles de communication et de service (impression, presse,...)	5 000 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €	7 500 €	7 000 €
	Dépenses annuelles de matériel (composteurs,...)	21 000 €	21 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
	Subventions et aide à l'équipement	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Total	101 000 €	101 000 €	104 000 €	104 000 €	104 500 €	104 000 €
	Total hors personnel	31 000 €	31 000 €	34 000 €	34 000 €	34 500 €	34 000 €

2.2 - Planning prévisionnel de mise en œuvre du programme

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
AXE I : Actions éco-exemplaire des collectivités							
I.1	Diminution des consommables						
I.2	Procédure d'achats responsables						
I.3	Gestion des biodéchets						
I.4	Accompagnement des éco événements						
AXE II : Sensibilisation des publics							
II.1	Communication générale						
II.2	Sensibilisation des scolaires						
II.3	Sensibilisation des assistantes maternelles						
II.4	Promotion du STOP PUB						
II.5	Devenir un éco-consommateur						
II.6	Sensibilisation des professionnels						
II.7	Promotion de l'eau du robinet						
II.8	Promotion des couches lavables						
AXE III : Evitement des biodéchets							
III.1	Compostage individuel						
III.2	Compostage partagé						
III.3	Broyage des déchets verts						
III.4	Jardinage au naturel						
III.5	Réduction du gaspillage alimentaire						
AXE IV : Le réemploi et la réutilisation							
IV.1	Création d'une recyclerie						
IV.2	Développement de la collecte du textile						
IV.3	Promotion du réemploi						

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par commune et densité (chiffres INSEE 2014, en vigueur au 1^{er} janvier 2017).

Communes	Population globale 2014		Superficie		Densité hab/km ²
	Nombre d'habitants	%	Hectares	%	
Saint-Louis	20 550	26,2%	1 685	6,2%	1 219
Huningue	7 141	9,1%	286	1%	2 497
Kembs	5 091	6,5%	1 645	6,1%	309
Blotzheim	4 576	5,8%	1 460	5,4%	313
Village-Neuf	4 098	5,2%	683	2,5%	600
Bartenheim	3 885	5%	1 286	4,7%	302
Sierentz	3 538	4,5%	1 322	4,9%	268
Hégenheim	3 495	4,5%	670	2,5%	522
Hésingue	2 669	3,4%	914	3,4%	292
Rosenu	2 332	2,9%	647	2,4%	360
Landser	1 583	2%	320	1,2%	495
Hagenthal-le-Bas	1 255	1,6%	620	2,3%	202
Schlierbach	1 234	1,6%	1 200	4,5%	103
Leymen	1 227	1,6%	1 164	4,3%	105
Buschwiller	1 115	1,4%	416	1,5%	268
Attenschwiller	956	1,2%	511	1,9%	187
Folgensbourg	917	1,2%	672	2,5%	136
Uffheim	887	1,1%	436	1,7%	203
Rantzwiller	828	1,1%	547	2%	151
Wentzwiller	736	0,9%	471	1,7%	156
Helfrantzkirch	732	0,9%	623	2,3%	117
Michelbach-le-Bas	722	0,9%	502	1,9%	144
Ranspach-le-Bas	668	0,9%	470	1,8%	142
Hagenthal-le-Haut	656	0,8%	738	2,7%	89
Michelbach-le-Haut	637	0,8%	738	2,7%	86
Ranspach-le-Haut	628	0,8%	439	1,6%	143
Koetzingue	626	0,8%	514	1,9%	122
Steinbrunn-le-Haut	600	0,8%	921	3,4%	65
Kappelen	582	0,7%	515	1,9%	113
Waltenheim	574	0,7%	264	1%	217
Neuwiller	508	0,6%	372	1,4%	137
Wahlbach	496	0,6%	641	2,4%	77
Magstatt-le-Bas	491	0,6%	335	1,2%	147
Geispitzen	444	0,6%	602	2,2%	73
Zaessingue	388	0,5%	494	1,8%	78
Knoeringue	384	0,5%	468	1,7%	82
Stetten	355	0,5%	432	1,6%	82
Brinckheim	352	0,4%	341	1,3%	103
Magstatt-le-Haut	284	0,4%	391	1,4%	73
Liebenswiller	211	0,3%	387	1,4%	55
TOTAL	78 351	100	26 894	100	290

Annexe 2 : Tableaux de calcul

- Année 2011, base de 73 462 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 368	318,1
<i>Dont biodéchets</i>	5 084	69,2
Verre	2 974	40,5
Papier/carton	3 459	47,1
Bouteilles plastiques	400	5,4
<i>dont refus de tri</i>	/	/
Déchetteries	22 025	299,8
<i>Dont gravats</i>	5 619	76,5
<i>Dont apports professionnels</i>	840	-
Carton des artisans-commerçants	361	-
TOTAL OMA	30 201	411,1
TOTAL DMA	52 587	715,8
DMA pour PLP	45 767	623

- Année 2012, base de 74 502 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 801	319,5
<i>Dont biodéchets</i>	5 240	70,3
Verre	3 005	40,3
Papier/carton	3 358	45,1
Bouteilles plastiques	392,5	5,3
Emballages métalliques	4,5	0,06
<i>dont refus de tri</i>	/	/
Déchetteries	23 444	314,7
<i>Dont gravats</i>	5 222	70,1
<i>Dont apports professionnels</i>	785	-
Carton des artisans-commerçants	345	-
TOTAL OMA	30 561	410,2
TOTAL DMA	54 350	729,5
DMA pour PLP	47 998	644,3

- Année 2013, base de 75 479 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 359	309,5
<i>Dont biodéchets</i>	4 961	65,7
Verre	3 069	40,7
Papier/carton	2 965	39,3
Bouteilles plastiques	320	4,2
Matériaux recyclables en mélange	466	6,2
<i>dont refus de tri</i>	34	-
Déchetteries	22 688	300,6
<i>Dont gravats</i>	5 427	71,9
<i>Dont apports professionnels</i>	728	-
Carton des artisans-commerçants	360	-
TOTAL OMA	30 145	399,4
TOTAL DMA	53 227	705,2
DMA pour PLP	46 712	618,9

- Année 2014, base de 76 123 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 851	313,3
<i>Dont biodéchets</i>	4 988	65,5
Verre	3 015	39,6
Papier/carton	195	2,6
Bouteilles plastiques	15	0,2
Matériaux recyclables en mélange	3 620	47,6
<i>dont refus de tri</i>	39	-
Déchetteries	23 093	303,4
<i>Dont gravats</i>	5 575	73,2
<i>Dont apports professionnels</i>	673	-
Carton des artisans-commerçants	355	-
TOTAL OMA	30 696	403,2
TOTAL DMA	54 144	711,3
DMA pour PLP	47 541	624,5

- Année 2015, base de 77 271 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 728	307,1
<i>Dont biodéchets</i>	4 867	63
Verre	3 097	40,1
Matériaux recyclables en mélange	4 089	52,9
<i>dont refus de tri</i>	60	-
Déchetteries	22 553	291,9
<i>Dont gravats</i>	5 417	70,1
<i>Dont apports professionnels</i>	750	-
Carton des artisans-commerçants	320	-
TOTAL OMA	30 914	400,1
TOTAL DMA	53 787	696,1
DMA pour PLP	47 300	612,1

- Année 2016, base de 77 286 habitants (données des bilans annuels)

Flux considéré	Quantité collectée en tonne	Ratio de collecte (kg/hab)
OMR	23 890	309,1
<i>Dont biodéchets</i>	5 012	64,9
Verre	3 111	40,3
Matériaux recyclables en mélange	4 172	54
<i>dont refus de tri</i>	85	-
Déchetteries	22 710	293,8
<i>Dont gravats</i>	4 904	63,5
<i>Dont apports professionnels</i>	670	-
Carton des artisans-commerçants	343	-
TOTAL OMA	31 173	403,3
TOTAL DMA	54 226	701,6
DMA pour PLP	48 309	625,1

Annexe 3 : Suivi des formations

Formations suivies par le référent PLP		
Intitulé de la formation	Date	Lieu
Formation AFNOR - Prévention des déchets et collectivité : mettre en place une politique locale de prévention	19, 20 et 21 mai 2014	Colmar
Formation ADEME - Animateurs plans et programmes locaux de prévention des déchets	3, 4 et 5 mars 2015	Paris

Annexe 4 : Facteurs externes au PLP pouvant affecter les quantités de DMA

Registre des facteurs extérieurs au PLP pouvant affecter les quantités de DMA				
Nature de l'événement	Impact minorant	Impact majorant	Données permettant d'apprécier les impacts	Estimation des quantités
Variation de l'activité économique	Diminution du nombre d'entreprises	Augmentation de l'activité économique	- fichier des redevables (RS) - nombre d'entreprises s'acquittant de la TPU - chiffres d'affaires mentionnés avec la taxe professionnelle	En année 1, caractériser le poids de déchets assimilés (ou à partir des volumes) pour disposer d'une donnée de référence qui pourra être corrélée par la suite avec le chiffre d'affaire total et/ou le nombre d'entreprises
Variations météorologiques	Canicule	Tempête	- suivi des quantités entrant en déchetteries - caractérisation ponctuelle	Extrapolation
Variation de population	Diminution de la population touristique	Manifestations exceptionnelles (ex : étape du Tour de France)	- niveau de fréquentation des lieux d'hébergement (hôtels, gîtes, campings...) - estimation fournie par l'organisateur	- application d'un ratio de production de déchets par jour et par personne à la population saisonnière - caractérisation en fin de manifestation
Modification dans l'organisation du service	- Mise en place d'une tarification incitative - Limitation de l'accès en déchetterie	- Augmentation des fréquences de collecte - Augmentation des volumes de bac - Suppression de la tarification incitative	- évolution du nombre de bacs - suivi des quantités collectées	- extrapolation à partir de l'évolution du nombre de bacs - en année 1, comptabiliser le poids d'une tournée de collecte OM qui servira de point de référence. Reproduire la même mesure en cas de modification des fréquences.